

# Bilan d'activité de la commission des affaires étrangères

Septembre 2024 – Juin 2025



## Table des matières

<b>Le mot du président .....</b>	<b>4</b>
<b>La commission des affaires étrangères .....</b>	<b>7</b>
<b>Les compétences .....</b>	<b>8</b>
<b>Les membres .....</b>	<b>9</b>
<b>Les groupes .....</b>	<b>10</b>
<b>Le Bureau .....</b>	<b>11</b>
<b>Les coordonnateurs .....</b>	<b>12</b>
<b>Le secrétariat administratif .....</b>	<b>13</b>
<b>L'activité législative de la commission des affaires étrangères .....</b>	<b>15</b>
<b>L'examen des conventions et traités internationaux .....</b>	<b>17</b>
<b>Les avis sur les projets et propositions de loi .....</b>	<b>20</b>
<b>L'examen des propositions de résolution européenne .....</b>	<b>27</b>
<b>L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères .....</b>	<b>31</b>
<b>Les débats en séance publique .....</b>	<b>33</b>
<b>Les auditions .....</b>	<b>37</b>
<b>Les déclarations communes et réunions conjointes européennes ou internationales .....</b>	<b>42</b>
<b>Les missions d'information .....</b>	<b>46</b>
<b>Les missions de terrain .....</b>	<b>52</b>
<b>Les entretiens du président .....</b>	<b>56</b>

La commission des affaires étrangères est l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Elle est composée de 70 députés et présidée par Bruno Fuchs.

Pour suivre l'activité de la commission :

- le site de l'Assemblée : <http://www.assemblee-nationale.fr/> ;
- l'agenda de la commission : [Agenda de la Commission](#) ;
- les vidéos de la commission : <http://videos.assemblee-nationale.fr/commissions> ;
- le Twitter de la commission : @AN\_AfEtr.

# Le mot du président



Un nouvel ordre mondial se dessine dans la tourmente. La montée des nationalismes autoritaires, le retour des ambitions impérialistes et l'affaiblissement des mécanismes multilatéraux de régulation fragilisent les équilibres construits depuis la seconde guerre mondiale. Les conflits se multiplient et s'intensifient de l'Europe orientale au Proche-Orient, en passant par l'Afrique, tandis que les fractures climatiques, économiques et sociales s'élargissent.

C'est cette conviction qui a orienté l'action de notre commission durant la session 2024-2025. Elle a été guidée par deux objectifs indissociables : tout d'abord affirmer et défendre la vision française d'un ordre mondial fondé sur une approche universaliste, sur le droit international, la coopération entre les peuples et la garantie des libertés publiques ; ensuite, lancer des initiatives et déployer des programmes faisant appel à une diplomatie parlementaire innovante, capable d'intervenir dans les processus de paix, dans la résolution de crises et de renforcer l'influence de la France.

Dans un monde secoué par la guerre d'agression russe en Ukraine, par les tragédies qui se jouent au Proche-Orient, par la crise humanitaire au Soudan ou en République démocratique du Congo, notre commission a démontré que la représentation nationale peut être un moteur de dialogue. Le 6 février 2025, nous avons organisé à l'Hôtel de Lassay une conférence de haut niveau sur le Proche-Orient, réunissant parlementaires, diplomates et experts pour ouvrir des voies de désescalade. Pour la première fois, une délégation de députés français a participé à la session annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU dans le cadre d'une conférence conjointe France-Arabie saoudite pour une solution à deux États. Nous avons également créé, à notre initiative, un réseau inédit rassemblant les présidents des commissions des affaires étrangères des parlements européens pour coordonner nos positions sur les grands dossiers.

L'action de cette diplomatie parlementaire s'est aussi concrétisée par des missions sur tous les continents : en Serbie et au Kosovo pour soutenir le dialogue de paix ; à Washington, immédiatement après l'élection du président Trump, pour établir un contact direct avec la nouvelle administration ; au Liban pour réaffirmer notre soutien à sa stabilité ; avec les parlements du Maroc et de la République démocratique du Congo pour approfondir les partenariats économiques, énergétiques et migratoires ou encore au Sénégal, pour lancer une mission parlementaire conjointe sur la mobilité. Ces initiatives ouvrent des canaux de négociation et préparent des accords desquels l'exécutif pourra ensuite se saisir. La conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC), organisée en juin 2025 à Nice sous la présidence conjointe de la France et du Costa Rica, a constitué un autre moment fort : notre participation active y a porté la vision française d'une gouvernance des mers fondée sur la protection des biens communs de l'humanité et sur une économie maritime durable.

Pour éclairer les choix français, la commission a mené un travail d'analyse approfondi appuyé sur trente-deux auditions publiques dont, à six reprises, celle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que des rencontres avec des responsables

internationaux, des universitaires, des ONG et des parlementaires étrangers tels que le président du Parlement ukrainien Ruslan Stefanchuk ou de la présidente de Géorgie Salomé Zourabichvili. Ces échanges ont permis d'examiner en profondeur l'ensemble des grands enjeux de long terme : l'insécurité alimentaire mondiale et la gouvernance des ressources naturelles ; la transition énergétique et l'action climatique, du financement de l'adaptation à la diplomatie post-COP 28 ; la question des ressources stratégiques et des métaux critiques indispensables à la transition écologique et numérique ; le contrôle des ingérences étrangères et la sécurité de nos réseaux diplomatiques ; la politique de défense française et la cohérence de la loi de programmation militaire 2024-2030 ; l'avenir de l'aide publique au développement et l'évaluation de ses quinze milliards d'euros annuels ; le rôle de l'Europe comme puissance stratégique, de l'autonomie industrielle à la politique d'élargissement et aux conséquences de la guerre en Ukraine ; les phénomènes migratoires et humanitaires, notamment en Méditerranée et au Sahel ; les enjeux liés aux nouvelles technologies et à la souveraineté numérique.

Nos travaux ont abouti à plusieurs rapports de référence. Celui consacré à l'Indopacifique propose des mesures précises pour affirmer la présence française dans cette région clé du XXI<sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse de partenariats économiques, de coopération militaire ou de protection des voies maritimes. Le rapport sur les Français vivant en zones transfrontalières recommande des solutions nouvelles pour faciliter leur mobilité, garantir leurs droits sociaux et mieux valoriser leur contribution économique. La commission a également conduit des analyses approfondies sur l'insécurité alimentaire mondiale et sur la gouvernance des ressources stratégiques, offrant des recommandations concrètes pour renforcer la sécurité alimentaire et énergétique de la France et de l'Europe. D'autres rapports se sont attachés à l'action extérieure de la France en Europe et dans le monde, à la diplomatie culturelle et d'influence, à la politique de défense, à l'aide publique au développement, au commerce extérieur, à l'écologie et aux mobilités durables, ou encore à la politique migratoire et au rôle de l'audiovisuel extérieur, reflétant l'ampleur des sujets traités.

Parallèlement, plusieurs missions d'information sont en cours et paraîtront dans les mois à venir : elles portent sur la doctrine de la diplomatie parlementaire française, sur l'irruption de l'intelligence artificielle dans les ingérences étrangères, sur l'influence de la France dans un monde postcolonial, sur la géopolitique de l'eau douce au XXI<sup>e</sup> siècle, sur l'articulation entre les défenses européenne et atlantique ainsi que sur les réseaux criminels internationaux opérant en France. Ces travaux, témoignent la volonté de notre commission d'anticiper les défis stratégiques de demain et de nourrir le débat public par des propositions structurantes.

Notre activité législative a été tout aussi soutenue : quinze projets de loi autorisant l'approbation ou la ratification d'accords internationaux ont été adoptés. Ces textes, qu'il s'agisse d'accords de défense, de partenariats commerciaux stratégiques ou de conventions de coopération scientifique et culturelle, constituent le point de départ de coopérations concrètes en matière de sécurité collective, d'échanges énergétiques ou de recherche. À cela s'ajoutent cinq propositions de résolution européenne, dont celles sur l'Ukraine, sur le refus de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur et sur la défense des droits des femmes en Afghanistan, qui marquent la position de la France dans les négociations européennes et donnent au gouvernement un mandat clair.

Cette intense activité a été accompagnée d'un suivi rigoureux de l'action gouvernementale. La commission a rendu neuf avis budgétaires et examiné un projet de loi et une proposition de loi pour avis. Elle a interrogé régulièrement les ministres et hauts responsables concernés, évalué les politiques menées et, lorsque nécessaire, proposé des orientations précises pour renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action extérieure de l'État.

Tout cela n'aurait pas été possible sans la diversité et l'engagement de nos membres. En reliant en permanence l'actualité internationale aux attentes des citoyens, notre commission a montré que la politique étrangère ne se décide pas uniquement dans les chancelleries : elle se construit aussi dans l'hémicycle, au contact direct des représentants du peuple. Dans un monde où le droit international est contesté, le Parlement français doit continuer d'affirmer une France fidèle à la démocratie, à la liberté, à la solidarité et au respect des peuples. C'est la mission que nous avons remplie cette année, et c'est celle que nous poursuivrons avec détermination pour que la voix de la France demeure un repère dans la tempête

**Bruno Fuchs**  
Président de la commission des  
affaires étrangères

# La commission des affaires étrangères

## Les compétences

La commission des affaires étrangères de l’Assemblée nationale est compétente, en application de l’article 36 du Règlement de l’Assemblée nationale, sur les questions relatives :

- à la politique étrangère et européenne ;
- aux traités et accords internationaux ;
- aux organisations internationales ;
- à la coopération et au développement ;
- à la francophonie ;
- aux relations culturelles internationales.

# Les membres

Aux termes de l'article 36 du Règlement de l'Assemblée nationale, la commission des affaires étrangères est constituée d'un effectif maximum de 73 députés.

*Composition au 21 juillet 2025 :*

- Mme Nadège Abomangoli
- M. Pieyre-Alexandre Anglade
- Mme Clémentine Autain
- M. Hervé Berville
- Mme Véronique Besse
- M. Guillaume Bigot
- Mme Sophie Blanc
- M. Bertrand Bouyx
- M. Jorys Bovet
- M. Jérôme Buisson
- M. Pierre-Yves Cadalen
- Mme Eléonore Caroit
- M. Sébastien Chenu
- Mme Sophia Chikirou
- M. Pierre Cordier
- Mme Christelle D'Intorni
- M. Alain David
- M. Marc de Fleurian
- Mme Élisabeth de Maistre
- Mme Dieynaba Diop
- M. Nicolas Dragon
- Mme Stella Dupont
- Mme Christine Engrand
- M. Philippe Fait
- M. Olivier Faure
- M. Marc Fesneau
- M. Nicolas Forissier
- M. Bruno Fuchs
- M. Perceval Gaillard
- M. Yoann Gillet
- M. Julien Gokel
- Mme Pascale Got
- M. Michel Guiniot
- M. Stéphane Hablot
- Mme Marine Hamelet
- M. Michel Herbillon
- M. François Hollande
- M. Vincent Jeanbrun
- M. Alexis Jolly
- Mme Sylvie Josserand
- Mme Brigitte Klinkert
- M. Xavier Lacombe
- Mme Amélia Lakrafi
- M. Arnaud Le Gall
- Mme Marine Le Pen
- M. Jean-Paul Lecoq
- M. Vincent Ledoux
- Mme Alexandra Masson
- M. Laurent Mazaury
- Mme Nathalie Oziol
- Mme Mathilde Panot
- M. Frédéric Petit
- Mme Maud Petit
- M. Jean-François Portarrieu
- M. Pierre Pribetich
- M. Stéphane Rambaud
- M. Franck Riester
- M. Davy Rimane
- M. Jean-Louis Roumégas
- Mme Marie-Ange Rousselot
- Mme Laetitia Saint-Paul
- Mme Sabrina Sebaihi
- Mme Michèle Tabarot
- M. Aurélien Taché
- Mme Liliana Tanguy
- M. Vincent Trébuchet
- Mme Dominique Voynet
- M. Lionel Vuibert
- M. Laurent Wauquiez
- Mme Estelle Youssouffa

## Les groupes

Les onze groupes politiques présents à l’Assemblée nationale disposent d’un nombre de sièges proportionnel à leur effectif (au 21 juillet 2025) se décomposant comme suit :

- 15 députés pour le groupe Rassemblement national (RN) ;
- 9 députés pour le groupe Ensemble pour la République (EPR) ;
- 8 députés pour le groupe La France insoumise – Nouveau Front Populaire (LFI-NFP) ;
- 8 députés pour le groupe Socialistes et apparentés (SOC) ;
- 7 députés pour le groupe Droite Républicaine (DR) ;
- 5 députés pour le groupe Horizons & Indépendants (HOR) ;
- 4 députés pour le groupe Écologistes et Social (EcoS) ;
- 4 députés pour le groupe Les Démocrates (Dem) ;
- 2 députés pour le groupe Libertés, indépendance, outre-mer et territoires (LIOT) ;
- 2 députés pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR) ;
- 2 députés pour le groupe UDR (UDR) ;

En outre, 4 députés non-inscrits siégeaient également à la commission.

# Le Bureau

(Bureau élu le 20 juillet 2024 <sup>1\*</sup>, Président élu le 9 octobre 2024 <sup>2</sup>)

## Le président



**Bruno Fuchs**  
Les Démocrates

## Les vice-présidents



**Eléonore Caroit**  
Ensemble pour la  
République



**Alain David**  
Socialistes et  
apparentés



**Michel Herbillon**  
Droite Républicaine



**Laetitia Saint-Paul**  
Horizon &  
Indépendants

## Les secrétaires



**Arnaud Le Gall**  
La France Insoumise  
– Nouveau Front  
Populaire



**Jean-Paul Lecoq**  
Gauche Démocrate  
et Républicaine



**Maud Petit**  
Les Démocrates



**Estelle Youssouffa**  
Libertés,  
Indépendants, Outre-  
mer et Territoires

<sup>1</sup> \* Nota : Conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa des articles 37 et 39 du Règlement de l'Assemblée nationale, le bureau des commissions permanentes est renouvelé, à l'exception de l'ouverture de la législature et de sa dernière année, chaque début de session ordinaire annuelle.

<sup>2</sup> Élection du président Fuchs le 9 octobre 2024 en remplacement de M. Jean-Noël Barrot, démissionnaire.

# Les coordonnateurs

Les coordonnateurs sont désignés par leurs groupes politiques respectifs. Ils contribuent aux décisions concernant l'organisation des travaux de la commission et la désignation des rapporteurs. Ils participent, à ce titre, aux réunions du Bureau.



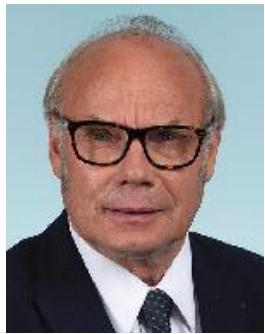
**Alexandra Masson**  
Rassemblement national



**Aurélien Taché**  
La France Insoumise –  
Nouveau Front Populaire



**Amélia Lakrafi**  
Ensemble pour la République



**Pierre Pribetich**  
Socialistes et apparentés



**Nicolas Forissier**  
Droite Républicaine



**Sabrina Sebaihi**  
Ecologistes et Social



**Jean-François Portarieu**  
Horizon & Indépendants



**Christelle d'Intorni**  
UDR

# Le secrétariat administratif

Ont travaillé au secrétariat de la commission des affaires étrangères, de septembre 2024 à juin 2025, les personnes suivantes :

- Laurent Saunier, sous-directeur, chef de service ;
- Audrey Prince, conseillère, adjointe au sous-directeur ;
- Bruno Legrain, conseiller ;
- Benjamin Deslus, administrateur ;
- Antoine Lenormand, administrateur ;
- François Petaux, administrateur ;
- Anaïs Polycarpe, administratrice ;
- François Joly, administrateur ;
- Alizée Trillo, administratrice-adjointe ;
- Blandine Le Gall, assistante de direction et de gestion ;
- Sandrine Paris, assistante de direction et de gestion ;
- Florence Vittu, assistante de direction et de gestion ;
- Pauline Dauphin, assistante de direction et de gestion ;
- Corinne Brachet, assistante de direction et de gestion ;
- Juliette Buffet, assistante de direction et de gestion ;
- Olivier Courbin, chef des agents ;
- Radja Candassamy, agent ;
- Stéphane Hassan, agent ;
- Florent Michel, agent ;
- Maeva Bleicher, apprentie ;
- Emilie Bilger, stagiaire ;
- Colin Doridant, stagiaire ;
- Gaspard Perpoint, stagiaire ;
- Eléna de Montjou, stagiaire ;
- Hugo Schaeffer, stagiaire ;
- Hugo Lafleur, stagiaire ;

- Ilaï Berissi, stagiaire ;
- Clara Dantic, stagiaire ;
- Salomé Rakotovao, stagiaire.

# L'activité législative de la commission des affaires étrangères

L'activité législative de la commission, exercée en vertu de l'article 36 alinéa 8 du Règlement de l'Assemblée nationale, comprend pour l'année 2024-2025, l'examen de :

- 15 conventions ou accords internationaux (article 53 de la Constitution) ;
- 1 proposition de loi pour laquelle la commission s'est saisie pour avis ;
- 1 projet de loi pour lequel la commission s'est saisie pour avis.

# L'examen des conventions et traités internationaux

La commission des affaires étrangères examine les projets de loi autorisant la ratification des traités et accords internationaux visés à l'article 53 de la Constitution, ainsi que les accords conclus par l'Union européenne lorsqu'ils interviennent dans un domaine de compétence partagée entre l'Union et les États membres.

Le rapporteur de la commission procède à une analyse approfondie du texte à travers l'historique des négociations, ses principales dispositions et les conséquences de sa mise en œuvre.

Sur la session 2024-2025 (semaines de session extraordinaire incluses), ce sont 4 projets de loi, sur les 15 votés (la proportion était de 7 sur 25 en 2020-2021, de 7 sur 16 en 2021-2022 et de 15 sur 23 en 2022-2023, de 3 sur 12 en 2023-2024), qui ont donné lieu à un débat en séance publique précédant leur mise aux voix, à la demande principalement d'un président de groupe politique.

Pour la première fois, un projet de loi autorisant la ratification d'un traité ou accord international visé à l'article 53 de la Constitution a été rejeté en séance publique, le jeudi 10 avril 2025. Il s'agissait du projet de loi autorisant la ratification de la résolution LP.3(4) portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières [[vidéo](#)]. Ce projet de loi a fait l'objet d'un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat lors de son examen par une commission mixte paritaire le 14 mai 2025 (rapporteur Hervé Berville ; [rapport n° 1428](#)) et a été adopté par l'Assemblée nationale le 17 juin 2025 [[vidéo](#)].

## Quatre projets de loi ont fait l'objet d'un débat en séance publique :

- autorisant la ratification du traité sur la coopération dans le domaine de la défense entre la République française et le Royaume d'Espagne ; rapporteur : Nicolas Forissier ([rapport n° 718](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Indonésie relatif à la coopération dans le domaine de la défense ; rapporteure : Pascale Got ([rapport n° 1107](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant la ratification de la résolution LP.3(4) portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières ; rapporteur : Xavier Lacombe ([rapport n° 1186](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant la ratification du Traité de coopération en matière de défense entre la République française et la République de Djibouti ; rapporteur : M. Marc de Fleurian ([rapport n° 1563](#)) [[vidéo](#)].

## Onze projets de loi ont fait l'objet d'une procédure d'examen simplifiée :

- autorisant l'approbation de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, et de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part ; rapporteure : Maud Petit ([rapport n° 778](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Grand-duc de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune ; rapporteure : Brigitte Klinkert ([rapport n° 717](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à l'apprentissage transfrontalier ; rapporteure : Brigitte Klinkert ([rapport n° 777](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume du Cambodge ; rapporteure : Marine Hamelet ([rapport n° 696](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de l'Accord-cadre entre le gouvernement de la République française et les Nations unies portant sur les arrangements relatifs aux priviléges et immunités ainsi que d'autres questions afférentes aux Réunions des Nations unies tenues sur le territoire français ; rapporteure : Maud Petit ([rapport n° 1184](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de la Résolution n° 259 portant modification de l'article 1<sup>er</sup> de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de permettre l'élargissement limité et progressif du champ d'action géographique de la Banque à l'Afrique subsaharienne et à l'Irak ; rapporteur : Vincent Ledoux ([rapport n° 1110](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Panama et de la convention d'extradition entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Panama ; rapporteure : Eléonore Caroit ([rapport n° 1426](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de l'accord portant création du Centre de développement des capacités cyber dans les Balkans occidentaux (C3BO) ; rapporteure : Marine Hamelet ([rapport n° 1377](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre la France et la Suisse du 9 septembre 1966 modifiée, en vue d'éliminer les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales ; rapporteure : Dominique Voynet ([rapport n° 1257](#)) [[vidéo](#)] ;

- autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Macédoine du Nord ; rapporteur : Aurélien Taché ([rapport n° 1520](#)) [[vidéo](#)] ;
- autorisant la ratification de plusieurs conventions-cadres relatives aux bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, aux contrôles en cours de route et aux gares communes ou d'échange ; rapporteure : Brigitte Klinkert ([rapport n° 1675](#)) [[vidéo](#)].

**Un projet de loi adopté par la commission dans l'attente d'un passage en séance :**

- autorisant la ratification de la convention n° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 ; rapporteur : Pierre-Yves Cadalen ([rapport n° 969](#)) [[vidéo](#)].

# Les avis sur les projets et propositions de loi

Au cours de la session 2024-2025, la commission des affaires étrangères s'est saisie pour avis :

- du projet de loi de finances pour 2025, lequel a donné lieu à neuf rapports pour avis au nom de la commission ;
- de la proposition adoptée par le Sénat, relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle.

## **Avis sur le projet de loi de finances initiale pour 2025 : émission de neuf avis budgétaires**

La commission des affaires étrangères est amenée, dans ses domaines de compétence, à examiner le projet de loi de finances. Pour ce faire, elle a désigné neuf rapporteurs pour avis qui examinent les crédits des missions du budget de l'État relevant pour tout ou partie de la compétence de la commission. Un avis est, en outre, consacré à l'article du projet de loi de finances qui évalue le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne.

Les neuf rapports pour avis sont consacrés aux missions et thèmes suivants :

- Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires, par Nicolas Forissier ([avis n° 459 tome I](#)) ;
- Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence, francophonie, par Frédéric Petit ([avis n° 459 tome II](#)) ;
- Aide publique au développement, par Guillaume Bigot ([avis n° 459 tome III](#)) ;
- Défense, par Laurent Mazaury ([avis n° 459 tome IV](#)) ;
- Écologie, développement et mobilités durables, par Dominique Voynet ([avis n° 459 tome V](#)) ;
- Économie : commerce extérieur et diplomatie économique, par Jean-François Portarrieu ([avis n° 459 tome VI](#)) ;
- Immigration, asile et intégration, par Brigitte Klinkert ([avis n° 459 tome VII](#)) ;
- Audiovisuel public : audiovisuel extérieur, par Alain David ([avis n° 459 tome VIII](#)) ;
- Prélèvement européen, par Arnaud Le Gall ([avis n° 459 tome IX](#)).

\*

Dans son avis budgétaire sur la mission *Action extérieure de l'État* – dans son volet *Action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires*, Nicolas Forissier note que le projet de loi de finances pour 2025 s'inscrit dans un

contexte budgétaire particulièrement dégradé et que, s'élevant à près de 3,53 milliards d'euros, les crédits de la mission *Action extérieure de l'État* n'échappent pas à cette contrainte. Leur montant diminue d'environ 143 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2024.

Outre l'analyse de l'évolution budgétaire des programmes 105 et 151, le rapporteur pour avis a choisi de consacrer la partie thématique de ses travaux à la sécurisation du réseau diplomatique et consulaire. Souvent méconnu ou ravalé au rang de problématiques logistiques subsidiaires, ce sujet revêt pourtant une dimension régaliennes majeure qui concerne aussi bien la vie de plusieurs milliers de nos agents – et de leurs familles – que l'aptitude de notre diplomatie à défendre et à promouvoir efficacement les intérêts de la France sur la scène internationale. Face à des menaces sécuritaires évolutives, le déploiement de personnels et de moyens matériels conséquents constitue un pré-requis indispensable à l'accomplissement de l'ensemble des missions qui incombent aux agents travaillant au sein des cent soixante-trois ambassades, des quatre-vingt-douze consulats généraux et des seize représentations permanentes de la France à l'étranger.

Ce rapport pour avis dresse un état des lieux des risques auxquels les emprises diplomatiques et consulaires sont confrontées, ainsi que des ressources dont elles disposent pour relever avec succès le défi sécuritaire. Les auditions et le déplacement à Tunis effectués par le rapporteur pour avis ont également permis de faire émerger plusieurs pistes de réflexion afin d'atteindre cet objectif, dans le respect des spécificités propres à notre action diplomatique à travers le monde.

\*

Dans son avis budgétaire relatif au programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence – Francophonie* de la mission *Action extérieure de l'État*, Frédéric Petit montre que la contribution mesurée au redressement de nos comptes publics prévue par le projet de loi de finances pour 2025 va peu fragiliser les services de notre diplomatie d'influence car ces derniers sont de mieux en mieux pilotés et de plus en plus agiles. La qualité de leur organisation et de leurs orientations stratégiques procure d'importants effets de leviers budgétaires.

L'action de nos services de coopération et d'action culturelle dans les pays en guerre, que le rapporteur pour avis examine cette année à partir des exemples de l'Ukraine, des Territoires palestiniens et d'Israël, atteste que cette diplomatie d'influence est plus que jamais un enjeu, moins que jamais la portion congrue de nos relations bilatérales, et surtout pas un simple « supplément d'âme » ornemental. C'est précisément pendant les périodes qui fragilisent nos dispositifs et ceux de nos partenaires qu'il faut s'efforcer de conduire, ensemble, plus de projets communs pour mieux préparer l'avenir. L'action de notre ambassade à Kyiv depuis février 2022 en fournit une illustration emblématique, de même que celle de nombreux opérateurs français culturels, éducatifs, universitaires et audiovisuels mobilisés en appui à l'Ukraine.

\*

Dans son avis budgétaire sur les crédits pour 2025 de l'*Aide publique au développement*, Guillaume Bigot met en exergue le fait que si la mission *Aide publique au développement* (APD) regroupe une partie des crédits budgétaires consacrés à la politique de développement de la France, elle ne représente qu'un tiers des presque 15 milliards d'euros de

dépenses d'APD notifiées chaque année par la France au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le budget de la mission *Aide publique au développement* a augmenté vigoureusement et de manière continue de 2018 à 2023, les crédits de paiement passant de 2,7 milliards d'euros à 5,9 milliards d'euros. La loi de finances initiale pour 2024 a stabilisé ces crédits à 5,8 milliards d'euros. Le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 a annulé 742 millions d'euros d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) de la mission APD. Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une diminution des AE de 7 % et des CP d'environ 10 %.

Malgré les réductions limitées contenues dans le projet de loi de finances 2025, les montants de l'aide publique au développement demeurent considérables. Au-delà des seuls crédits budgétaires de la mission, le projet annuel de performance prévoit une nouvelle augmentation des crédits de paiement en 2026, ce qui traduit sinon une volonté de sanctuariser les crédits alloués à l'APD, du moins une forme d'inertie dans leur programmation.

Compte tenu de l'ampleur des montants engagés et de la dégradation des comptes publics français, le rapporteur pour avis a souhaité se pencher sur l'efficacité de cette aide tant pour les populations qui en sont bénéficiaires que pour le contribuable français qui la finance.

\*

Dans son avis budgétaire sur la mission *Défense*, Laurent Mazaury indique que le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une augmentation des crédits consacrés à la mission *Défense* de 3,3 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2024 (LFI 2024), conforme à la loi n° 2023-703 du 1<sup>er</sup> août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030. Il s'agit avec ce projet de budget de poursuivre l'accélération de la transformation des armées françaises et de maintenir le rang de la France parmi les grandes puissances militaires mondiales.

Dans la partie thématique de cet avis budgétaire, le rapporteur a souhaité étudier les déploiements de la marine nationale en mer Rouge et dans le golfe d'Aden mis en œuvre pour lutter, avec efficacité, contre les menaces que font peser les rebelles yéménites houthis sur la liberté de navigation sur l'un des axes maritimes les plus importants pour le commerce mondial. La dégradation importante de la sûreté maritime dans cette partie du monde et les risques qu'elle fait peser sur les intérêts stratégiques de la France, de l'Europe et de nos alliés illustre la nécessité de disposer de forces armées réactives et efficaces.

\*

La commission des affaires étrangères se prononce chaque année sur les crédits de la mission *Énergie, développement et mobilité durables*. Mme Dominique Voynet constate une diminution sensible des crédits de cette mission, de près de 10 %, puisqu'elle est dotée d'un budget de 21,809 milliards d'euros en autorisations d'engagement et de 20,504 milliards d'euros en crédits de paiement dans le projet de loi de finances pour 2025, et ce, malgré le niveau de l'inflation atteignant 2,1 % en moyenne annuelle (et même 4,9 % en 2023).

Par ailleurs, l'examen du budget offre à la commission des affaires étrangères la possibilité d'analyser les instruments, les objectifs et les modalités de l'action internationale de la France en matière environnementale. Cette année, la rapporteure pour avis a choisi de consacrer la partie thématique de son rapport aux impacts du changement climatique sur les forêts, poumons verts de notre planète, au cœur d'enjeux économiques, environnementaux et

sociaux. L'ampleur et la rapidité du changement climatique menacent, en effet, la capacité des forêts à s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales, impactant leur survie à moyen et long termes. Si les espaces forestiers font l'objet d'une attention croissante, la prise en compte des problématiques de leur adaptation et de leur résilience face au changement climatique n'en est qu'à ses débuts. La rapporteure pour avis présente ainsi un état des lieux des menaces que fait peser le changement climatique sur l'avenir des forêts, ainsi que des dispositifs juridiques existants pour assurer leur protection. Elle formule plusieurs propositions pour améliorer et accélérer leur préservation aux échelles nationale, européenne et internationale.

\*

Dans son avis relatif à la mission budgétaire *Économie : commerce extérieur et diplomatie économique*, Jean-François Portarrieu se prononce sur les crédits destinés au financement et au soutien du commerce extérieur de la France. Ces crédits visent principalement à soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers, à promouvoir l'attractivité du territoire et à faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.

L'examen du budget constitue en outre pour la commission des affaires étrangères l'occasion d'examiner les instruments, les objectifs et les modalités de la diplomatie économique. Cette année, le rapporteur pour avis a choisi de consacrer la partie thématique de ses travaux à la filière aéronautique. La filière aéronautique française, dont Airbus constitue le porte-étendard, est un moteur essentiel de la croissance économique. La reprise spectaculaire du trafic aérien international, en hausse de 37 % en 2023, a ravivé la demande pour les avions, permettant à Airbus de consolider sa position de leader mondial. Cette croissance s'accompagne néanmoins de défis majeurs. Les tensions sur les chaînes de valeur, exacerbées par les perturbations géopolitiques et les difficultés d'approvisionnement – notamment en matériels critiques – freinent la montée en cadence de la production.

Le rapporteur pour avis a pu constater, en se déplaçant à Saint-Nazaire (44), que la filière prend ces défis à bras-le-corps : elle se mobilise pour renforcer ses partenariats, rationaliser ses processus de production et investir dans la formation. Ces efforts visent à maintenir la compétitivité de l'industrie aéronautique tout en répondant aux enjeux de durabilité et d'innovation technologique, et ainsi demeurer une filière d'excellence, contribuant à la souveraineté de la France.

\*

Dans son avis budgétaire relatif à la mission *Immigration, asile et intégration*, Brigitte Klinkert souligne que cette mission regroupe les crédits, hors dépenses de personnel, de la direction générale des étrangers en France du ministère de l'intérieur. Cette mission se structure autour de trois grands axes : la gestion des flux migratoires, l'accueil et l'examen de la situation des demandeurs d'asile et l'intégration des ressortissants étrangers en situation régulière, en particulier celle des réfugiés. La politique de l'asile représente près des deux tiers des crédits de la mission.

Deux opérateurs participent à la mise en œuvre de la politique relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France : l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), en charge de l'accueil et de l'intégration des ressortissants étrangers admis au séjour, et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), chargé de la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride ou de protégé subsidiaire.

Les crédits de paiement de la mission *Immigration, asile et intégration* passent de 2,16 milliards d'euros en loi de finances initiale pour 2024 à 2,05 milliards d'euros dans le projet de loi de finances pour 2025, en baisse de 5,04 %. Les autorisations d'engagement, quant à elles, diminuent de 1,97 %, à 1,73 milliard d'euros.

La rapporteure pour avis, après avoir examiné les principaux axes du budget de l'immigration, de l'asile et de l'intégration pour le prochain exercice, concentre son analyse sur la politique diplomatique de la France en matière de laissez-passer consulaires (LPC) face à l'enjeu de l'éloignement des ressortissants étrangers en situation irrégulière. La faible délivrance des LPC de ceux-ci est en effet l'une des principales raisons du défaut d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF). Ce sujet soulève des problématiques à la fois juridiques, politiques et diplomatiques qu'il importe d'explorer si l'on veut enregistrer des progrès dans la maîtrise des flux migratoires.

\*

Dans son avis budgétaire relatif au volet « audiovisuel extérieur » de la mission *Audiovisuel public*, Alain David rappelle que les activités des chaînes du groupe France Médias Monde (FMM) – regroupant France 24, Radio France International et Monte-Carlo Doualiya – et celles de la chaîne multilatérale TV5Monde, sont une source de rayonnement pour la France et un atout pour la francophonie. Le projet de loi de finances pour 2025 consacre 9,7 % de l'ensemble des crédits de l'audiovisuel public, soit 389 millions d'euros, dont 305 millions d'euros pour France Médias Monde (7,6 % du total) et 84 millions d'euros pour TV5Monde (2,1 % du total).

Les dotations inscrites au budget de l'État sont très insuffisantes, des hausses de moins d'un million d'euros pour France Médias Monde et pour TV5Monde ne permettant pas de faire face aux effets fiscaux consécutifs à la suppression de l'ancienne contribution à l'audiovisuel public et à l'inflation mondiale, qui pénalise disproportionnellement les chaînes internationales. Concernant France Médias Monde, ce budget ne permettra pas de mettre en œuvre le contrat d'objectifs et de moyens 2024-2028 récemment examiné par la commission des affaires étrangères, pourtant indispensable à la poursuite dans de bonnes conditions des activités du groupe qui doit pouvoir assumer les coûts de sa transformation numérique et améliorer l'emploi et les conditions de travail de ses collaborateurs. Pourtant, le contexte actuel de guerre informationnelle, marqué par l'intensification des luttes d'influence et la multiplication des canaux de désinformation, justifierait, plus que jamais, que l'État soit à la hauteur de ses responsabilités, à l'image de l'effort louable, mais limité, consenti par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour financer, sur son propre budget, des projets de proximité de France Médias Monde à Dakar, Beyrouth et Bucarest.

Concernant TV5Monde, le calibrage insuffisant de la contribution de la France expose au risque d'un effet ricochet sur les financements apportés par nos partenaires, ce qui va contraindre la chaîne à réduire à nouveau certaines de ses activités. Le rapporteur pour avis appelle, au contraire, à parier sur la qualité des programmes et sur les nouveaux canaux de distribution de ce vecteur majeur de la francophonie qui devra pouvoir ouvrir sa gouvernance à des pays d'Afrique francophone afin d'y renforcer ses partenariats. Le rapporteur pour avis appelle donc le gouvernement à être clair sur ses priorités concernant l'audiovisuel public, qui ne saurait être considéré comme un sujet exclusivement franco-français mais doit être vu comme un enjeu de rayonnement international de la France et de dynamisme de l'espace francophone.

\*

La commission des affaires étrangères a examiné l'article 40 du projet de loi de finances pour 2025, qui évalue le montant du **prélèvement effectué sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne** (PSR-UE) à 23,3 milliards d'euros. Le montant de la contribution de la France au budget de l'Union européenne (UE) enregistre une augmentation de 7,9 % par rapport à celui voté en loi de finances initiale pour 2024, qui s'élevait à 21,6 milliards d'euros. Cette contribution s'insère dans la révision du cadre financier pluriannuel (CFP) portant sur la période allant de 2021 à 2027, qui a été revu le 29 février 2024. Ce cadre financier révisé prévoit un plafond global de dépenses de 1 221 milliards d'euros courants en crédits d'engagement sur sept ans. Arnaud Le Gall estime que cette révision a pour but avoué d'ajuster les prévisions budgétaires pour les années restantes, tout en adaptant les priorités financières de l'UE en réponse aux évènements géopolitiques récents – et en premier lieu la guerre en Ukraine –, ainsi qu'aux nouvelles priorités stratégiques comme la transition énergétique dans le cadre du programme RePowerEU.

Le rapporteur pour avis considère que si l'Europe semble, à bien des égards, constituer la masse critique indispensable pour relever les grands enjeux géostratégiques contemporains – qu'il s'agisse de compétition technologique, de sécurité énergétique, de transition écologique – l'Union européenne, telle qu'aujourd'hui structurée, est incapable de répondre à ces enjeux parfois inclus dans les objectifs affichés d'« autonomie stratégique ». Dans ce contexte, le montant de la contribution de la France au budget de l'UE, en hausse de 42 % depuis 2017 alors que les Français ne sont que les 22<sup>èmes</sup> bénéficiaires des dépenses de l'UE en termes de retour par habitant, interroge.

\*

Pour étayer leurs analyses, les rapporteurs pour avis budgétaires ont été amenés à faire des déplacements sur le terrain :

- en **Tunisie** (Tunis), du 10 au 11 octobre 2024, dans le cadre de l'avis budgétaire *Action extérieure de l'État : action de la France en Europe et dans le monde, Français à l'étranger et affaires consulaires*, conduit par Nicolas Forissier ;
- en **Ukraine** (Kyiv), du 23 au 27 août 2024, dans le cadre de l'avis budgétaire *Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence, francophonie*, conduit par Frédéric Petit ;
- en **Israël** et dans les **Territoires palestiniens** (Jérusalem, Ramallah, Béthléem, Naplouse, Tel-Aviv, Nazareth), du 15 au 20 septembre 2024, dans le cadre de l'avis budgétaire *Action extérieure de l'État : diplomatie culturelle et d'influence, francophonie*, conduit par Frédéric Petit ;
- aux **Comores**, du 29 septembre au 2 octobre 2024, dans le cadre de l'avis budgétaire *Aide publique au développement*, conduit par Guillaume Bigot ;
- aux **Émirats arabes unis** (Abou Dhabi), du 13 au 16 octobre 2024, dans le cadre de l'avis budgétaire *Défense*, conduit par Laurent Mazaury ;
- en **France** (Montoir-de-Bretagne et Saint-Nazaire), le 24 octobre 2024, dans le cadre de l'avis budgétaire *Économie : commerce extérieur et diplomatie économique*, conduit par Jean-François Portarrieu.

\*

\*\*\*

## **Avis sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle**

La commission des affaires étrangères a examiné pour avis, sur le rapport de son président Bruno Fuchs, les articles 1<sup>er</sup> à 5 et 8 de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, adoptée par le Sénat le 21 avril 2024 ([compte rendu du 4 décembre 2024](#)).

La commission a débattu de 32 amendements et, à une large majorité, en a adopté 24, tous proposés par son rapporteur pour avis Bruno Fuchs, destinés quasi-exclusivement à sortir France Médias Monde (FMM) du champ de la réforme envisagée.

Régie par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, la société nationale de programmes FMM regroupe aujourd’hui la chaîne de télévision France 24 diffusée en français, anglais, arabe et espagnol, Radio France internationale (RFI), qui émet en dix-sept langues, ainsi que Monte Carlo Doualiya (MCD), radio en langue arabe. Ces médias ont pour mission de proposer une information libre, indépendante, vérifiée et équilibrée à travers le monde.

Une très grande partie des membres de la commission s'est accordée à reconnaître, avec le rapporteur pour avis, que France Médias Monde fonctionne selon des modalités spécifiques et joue un rôle auprès de publics très différent de ceux de France Télévisions ou Radio France. Par ailleurs, le groupe FMM est un acteur de rayonnement majeur de la France à l'étranger tout en restant le « petit poucet » de l'audiovisuel public, avec un budget de 303 millions d'euros sur un total de 4 milliards.

La commission a considéré à une large majorité que l'absorption de FMM dans un ensemble plus vaste ne rendrait pas la France plus visible à l'international.

En se prononçant, collectivement en faveur d'un retrait de FMM de la holding France Médias sans pour autant s'opposer au reste de la réforme, les membres de la commission des affaires étrangères ont souhaité adresser un signal, à la fois à l'Exécutif et à leurs collègues de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, appelés à débattre de l'ensemble de la proposition de loi : en l'espèce, ils sont fortement attachés à la préservation de l'indépendance, de l'efficience et de l'impact à l'étranger de France Médias Monde, ce qui passe à leurs yeux par le maintien de son autonomie structurelle et budgétaire à l'égard des autres médias de service public.

# L'examen des propositions de résolution européenne

En application des articles 151-5 et 151-6, la commission des affaires étrangères est amenée à examiner au fond des propositions de résolution européenne (PPRE) dont a été saisie la commission des affaires européennes en application de l'article 88-4 de la Constitution et qui lui sont renvoyées après l'examen de la commission des affaires européennes.

La commission permanente saisie au fond est saisie du texte adopté par la commission des affaires européennes ou, à défaut d'adoption d'un texte, du texte de la proposition de résolution initiale. La commission saisie au fond dispose d'un mois à compter du dépôt du rapport de la commission des affaires européennes pour statuer ; à défaut, le texte adopté par la commission des affaires européennes est considéré comme adopté par la commission saisie au fond.

Le texte adopté par la commission saisie au fond est considéré comme définitif après un délai de quinze jours francs suivant sa publication sauf si dans ce délai le Gouvernement, un président de groupe, le président de la commission permanente saisie au fond ou le président de la commission des affaires européennes saisit la Conférence des présidents en vue de son inscription à l'ordre du jour de la séance publique.

Au cours de la session 2024-2025, la commission des affaires étrangères a statué sur cinq propositions de résolution européenne (une PPRE examinée au cours de la session 2023-2024 ; une PPRE examinée au cours de la session en 2022-2023).

## **La proposition de résolution européenne invitant le Gouvernement de la République française à refuser la ratification de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur (n° 695)**

La commission des affaires étrangères a été saisie de la proposition de résolution européenne invitant le Gouvernement de la République française à refuser la ratification de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur. La commission a nommé Manon Meunier rapporteure au fond et a examiné en application de l'article 88 du Règlement les amendements déposés en séance lors de sa réunion du 29 janvier 2025 ([compte rendu du 29 janvier 2025](#)).

Cette proposition de résolution fait le constat que le nombre d'exploitations agricoles en France a chuté de 20 % entre 2010 et 2020 et que la libéralisation des échanges de produits agricoles expose les agriculteurs français à une concurrence internationale déloyale résultant de la prévalence de normes environnementales et sociales moins strictes hors de l'Union européenne et s'opère au détriment de la diversité et de la qualité, qui sont deux caractéristiques éminentes de l'agriculture française.

Elle invite le Gouvernement de la République française à signifier à la Commission européenne son opposition à un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur et à demander à la Commission européenne, conformément aux conclusions du Conseil du 22 mai 2018, de soumettre l'accord à un vote à l'unanimité des États membres au

Conseil, puis à un vote au Parlement européen et à une ratification par l'ensemble des parlements des États membres.

En séance publique, la proposition a fait l'objet de 15 amendements émanant de plusieurs groupes. Trois amendements ont été adoptés.

La résolution européenne (n° [695](#)) a été examinée en séance publique le 30 janvier 2025 ([compte rendu du 30 janvier 2025](#)) et a été adoptée sous le numéro [40](#).

\*

### **La proposition de résolution européenne appelant au renforcement du soutien à l'Ukraine (n° 916)**

La commission des affaires étrangères été saisie de la proposition de résolution européenne appelant au renforcement du soutien à l'Ukraine. La commission a nommé Laurent Mazaury rapporteur au fond et a examiné cette proposition de résolution lors de sa réunion du 19 février 2025 ([rapport n° 1001 \[vidéo\]](#)).

L'Assemblée nationale avait déjà eu l'occasion, sous la XVI<sup>e</sup> législature, de se prononcer, sur le fondement de l'article 34-1 de la Constitution, sur le conflit en Ukraine, ainsi que par un vote sur l'accord de coopération dans le domaine de la sécurité avec l'Ukraine, le 12 mars 2024, en application de l'article 50-1 de la Constitution. Mais depuis les élections législatives de l'été 2024 et le début de la XVII<sup>e</sup> législature, elle ne s'était pas encore exprimée à ce sujet, alors même que le conflit entrait dans une phase décisive après trois ans de guerre.

La proposition de résolution européenne vise à manifester la vigilance et la détermination de la France face à un conflit qui n'a que trop duré mais qui ne peut cesser à n'importe quel prix. Elle invite notamment l'Union européenne et ses États membres à accompagner le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne et à faire en sorte qu'il aboutisse dans les meilleurs délais, dans le respect impératif des critères d'adhésion. Elle invite également l'Union européenne à bâtir une défense européenne indépendante, conformément à la nouvelle boussole stratégique en matière de sécurité et de défense et aux conclusions du Conseil européen du 6 mars 2025, en vue d'acquérir son autonomie stratégique pour faire face aux menaces et défis existentiels. Elle exhorte l'Union européenne et ses États membres à procéder sans délai à la saisie des avoirs russes gelés et immobilisés ainsi qu'à l'affectation intégrale des intérêts qu'ils génèrent, afin de financer le soutien militaire à l'Ukraine dans sa résistance ainsi que sa reconstruction et d'assurer la sécurité du continent face aux menaces extérieures.

En séance publique, cette proposition de résolution a fait l'objet de 72 amendements déposés par plusieurs groupes, dont plus de la moitié ont été adoptés.

La résolution européenne (n° [916](#)) a été examinée en séance publique le 12 mars 2025 ([compte rendu de la première séance du 12 mars 2025](#); [compte rendu de la deuxième séance du 12 mars 2025](#)) et a été adoptée sous le numéro [70](#).

\*

## **La proposition de résolution européenne appelant à la libération immédiate et inconditionnelle de Boualem Sansal (n° 852 rect.)**

La commission des affaires étrangères a été saisie de la proposition de résolution européenne appelant à la libération immédiate et inconditionnelle de Boualem Sansal (n° 852 rect.). La commission a nommé Constance Le Grip rapporteure au fond et a examiné cette proposition de résolution lors de sa réunion du 4 mars 2025 ([rapport n° 1021](#) [[vidéo](#)]).

La PPPE fait le constat que le 16 novembre 2024, les autorités algériennes ont procédé à l'arrestation de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, connu pour ses prises de position fermes et publiques contre le régime en place, réclamant notamment la garantie de la liberté d'expression en Algérie. Par la suite, il a été inculpé pour atteinte à la sûreté de l'État sur la base de l'article 87 *bis* du code pénal algérien.

La proposition de résolution condamne fortement l'arrestation et la détention de M. Boualem Sansal, réclame sa libération immédiate et inconditionnelle et appelle les autorités algériennes à un geste humanitaire, compte tenu de la situation humaine et sanitaire dégradée de M. Boualem Sansal, en le libérant.

En séance publique, cette proposition de résolution a fait l'objet de 27 amendements déposés par plusieurs groupes, dont 7 ont été adoptés.

La résolution européenne (n° [852 rect.](#)) a été examinée en séance publique les 5 et 6 mai 2025 ([compte rendu de la deuxième séance du 5 mai 2025](#) ; [compte rendu de la première séance du 6 mai 2025](#)) et a été adoptée sous le numéro [107](#).

\*

## **La proposition de résolution européenne visant à soutenir le Danemark et le Groenland et à œuvrer en faveur d'une plus grande coopération en matière de défense (n° 1170)**

La commission des affaires étrangères a été saisie de la proposition de résolution européenne visant à soutenir le Danemark et le Groenland et à œuvrer en faveur d'une plus grande coopération en matière de défense (n° 1170). Elle a nommé MM. Vincent Caure et Damien Girard rapporteurs au fond et a examiné cette proposition de résolution lors de sa réunion du 3 juin 2025 ([rapport n° 1490](#) [[vidéo](#)]).

Cette proposition condamne fermement les propos du président des États-Unis qui remettent en cause la souveraineté danoise sur le Groenland, ne tiennent pas compte de la volonté du peuple du Groenland et n'excluent pas le recours à la force afin d'intégrer ce territoire aux États-Unis. Elle estime que ces propos contreviennent aux règles du droit international, notamment au respect de la souveraineté des États et au droit à l'autodétermination des peuples, et à la stabilité de l'Arctique. Ils sont aussi une menace pour un territoire écologique sensible et doté de ressources fossiles et de minéraux.

La proposition de résolution exprime en particulier l'entièvre solidarité de l'Assemblée nationale avec les autorités danoises et groenlandaises pour la défense du droit international et de la souveraineté des États face à des propos constituant une menace directe à leur encontre.

Cette proposition de résolution européenne devrait être examinée en séance publique au cours de la session ordinaire de l'automne 2025.

\*

**La proposition de résolution européenne visant à condamner la politique de ségrégation imposée aux femmes afghanes par le régime des Talibans et à prendre des mesures appropriées pour mettre un terme aux atteintes à leurs droits fondamentaux (n° 1150)**

La commission des affaires étrangères a été saisie de la proposition de résolution européenne visant à condamner la politique de ségrégation imposée aux femmes afghanes par le régime des Talibans et à prendre des mesures appropriées pour mettre un terme aux atteintes à leurs droits fondamentaux (n° 1150). Elle a nommé Mme Caroline Yadan rapporteure au fond et a examiné cette proposition de résolution lors de sa réunion du 8 juillet 2025 ([rapport n° 1572](#) [[vidéo](#)]).

La PPPE dresse le constat que les Talibans n'ont pas respecté leurs engagements initiaux en matière d'ouverture et d'inclusion des femmes dans la société, tels qu'annoncés après leur retour au pouvoir en 2021. Ils ont manifesté la volonté d'exclure les femmes afghanes de la vie publique, les condamnant ainsi à la précarité, au mariage forcé, à l'analphabétisme et à l'isolement.

La proposition de résolution condamne la politique de ségrégation et la répression exercées par les Talibans à l'encontre des femmes et jeunes filles afghanes. Elle invite en particulier le gouvernement à étudier, en concertation avec ses partenaires européens, toute action susceptible de mettre fin aux violations persistantes des droits fondamentaux des femmes en Afghanistan, à travailler avec l'Union européenne sur les moyens juridiques permettant de saisir la Cour pénale internationale, afin d'examiner les responsabilités des personnes impliquées dans la mise en œuvre des mesures discriminatoires à l'encontre des femmes afghanes et à poursuivre sa politique d'accueil des femmes afghanes, victimes d'oppressions en raison de leur genre.

Cette proposition de résolution européenne devrait être examinée en séance publique au cours de la session ordinaire de l'automne 2025.

# L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères

L'activité de contrôle de la commission des affaires étrangères comprend :

- les débats en séance publique de l'Assemblée nationale ;
- les auditions ;
- les missions d'information ;
- l'examen des propositions de nomination par le président de la République ;
- l'examen d'une proposition de résolution tendant à la création de commission d'enquête ;
- les activités des référents pays ;
- les activités des rapporteurs pour les opérateurs extérieurs ;
- les réunions et les conférences interparlementaires ;
- les entretiens du président.

# Les débats en séance publique

## **Débat initié par le groupe GDR sur le thème : « Palestine / Liban : le rôle de la France dans l'effondrement du droit international »**

**Le mardi 14 janvier 2025**, l'Assemblée nationale a organisé, dans le cadre d'une semaine de contrôle et sur la proposition du groupe GDR, un débat sur le thème : « Palestine / Liban : le rôle de la France dans l'effondrement du droit international » [[vidéo](#)].

En tant que président de la commission des affaires étrangères, M. Bruno Fuchs est intervenu dans le débat pour affirmer que la diplomatie française et la France s'honorent d'agir au quotidien pour que le droit international soit respecté à Gaza, au Liban et dans toute la région.

Ayant rappelé que, grâce à l'action de la France et de ses partenaires du Quintette, le Liban dispose depuis le 9 janvier 2025 d'un président, qui a ensuite pu nommer un nouveau premier ministre, le président Fuchs a interrogé le ministre de l'Europe et des affaires européennes sur plusieurs points, en particulier l'avenir des négociations pour un cessez-le-feu à Gaza et une libération prochaine des otages retenus par le Hamas ainsi que sur le retour de l'action humanitaire internationale.

\*

## **Débat initié par le groupe LIOT sur le thème : « Après l'élection de Donald Trump, concrétiser la souveraineté européenne »**

**Le mercredi 15 janvier 2025**, l'Assemblée nationale a organisé, dans le cadre d'une semaine de contrôle et sur la proposition du groupe LIOT, un débat sur le thème : « Après l'élection de Donald Trump, concrétiser la souveraineté européenne » [[vidéo](#)].

En tant que président de la commission des affaires étrangères, M. Bruno Fuchs est intervenu dans le débat afin de souligner que le retour de Donald Trump à la Maison Blanche provoque une certaine appréhension de ce côté-ci de l'Atlantique, en raison du caractère décomplexé du personnage, de sa vision ouvertement transactionnelle et autocentré sur les intérêts de l'Amérique.

Il a indiqué que si Donald Trump n'est sans doute pas le président qui se montrera le plus soucieux de l'Europe, nul ne peut raisonnablement prétendre que tous les présidents américains qui se sont succédé depuis 1945 se préoccupaient autant de l'Europe que des États-Unis. De ce point de vue, le retour du président Trump est un électrochoc salutaire, qui doit servir à dessiller les yeux de responsables européens parfois trop enclins à considérer, à tort, que la sécurité et l'avenir de l'Europe seront, quoi qu'il advienne, assurés par les États-Unis.

Il a rappelé qu'en la matière, la France appelle depuis longtemps déjà à faire plus, notamment sur les questions de défense et de sécurité. En septembre 2017, dans l'enceinte de la Sorbonne, le président de la République prononçait un discours dont le maître-mot était, alors, la « souveraineté européenne ». De fait, des progrès notables ont été accomplis, avec la déclaration de Versailles de mars 2022, l'adoption d'une boussole stratégique le 24 mars suivant et la mise en place de réponses toujours plus innovantes et audacieuses face aux crises qui se succèdent.

Face à la pandémie de Covid-19, l'Union a su mettre en place un programme de relance financé par un emprunt commun. Face à la guerre en Ukraine, elle a posé les bases d'une économie davantage tournée vers la production d'armements.

Il reste néanmoins beaucoup à accomplir, singulièrement si les États-Unis décidaient de ne plus honorer avec la même détermination que par le passé leurs engagements à l'égard de l'Europe.

Le président Fuchs a appelé les Européens à exercer davantage de responsabilités géopolitiques. Cela concerne tout d'abord l'Ukraine, que les États membres de l'Union européenne devront continuer à soutenir dans son combat pour la liberté et l'indépendance, quels que soient les choix américains. Il est possible que, sous l'impulsion de la nouvelle administration américaine, des négociations s'engagent en faveur d'un cessez-le-feu. L'Europe devra dans ce cas être prête à apporter à Kiev des garanties de sécurité solides, en tout cas bien plus solides que le mémorandum de Budapest du 5 décembre 1994. Les Européens doivent se montrer solidaires et ne pas s'aligner systématiquement sur les positions de Washington si celles-ci contreviennent à leurs intérêts. À cet égard, une participation de l'Europe à une confrontation économique, commerciale et géopolitique des États-Unis avec la Chine, par alignement aveugle, serait des plus préjudiciables.

Le président Fuchs a conclu son intervention en rappelant que l'Union européenne et les vingt-sept disposent de nombreux atouts pour s'affirmer et exister dans un monde multipolaire où les rapports de force prennent le pas sur la norme internationale. Pour pouvoir y recourir, tant l'Union européenne que la plupart de ses États membres doivent prendre conscience de leur poids collectif et de la portée de leurs décisions.

\*

### **Déclaration du Gouvernement sur la situation en Ukraine et la sécurité en Europe, suivie d'un débat en application de l'article 50-1 de la Constitution**

Le **lundi 3 mars 2025**, l'Assemblée nationale a entendu une déclaration du Gouvernement sur la **situation en Ukraine et la sécurité en Europe**, suivie d'un débat en application de l'article 50-1 de la Constitution [[vidéo](#)].

En tant que président de la commission des affaires étrangères, M. Bruno Fuchs est intervenu dans le débat afin de rappeler que l'opération dite « spéciale » de la Russie contre l'Ukraine, qui visait non pas à prémunir la Fédération russe d'une menace quelconque mais seulement à assujettir un pays démocratique limitrophe entrait dans sa quatrième année.

Le président Bruno Fuchs a fait valoir qu'à la différence du 24 février 2023, les perspectives s'annonçaient d'autant plus sombres pour Kyiv que l'appui américain se retrouvait brutalement remis en cause par le président Trump et son administration, comme l'a montré le pugilat verbal auquel se sont livrés les principaux responsables américains à l'encontre du président Zelensky lors de sa venue dans le bureau ovale, le 28 février 2025.

Plus encore que l'objectif annoncé et assumé du 47<sup>e</sup> président des États-Unis de parvenir à une paix en Ukraine, ce sont les voies empruntées au cours des premiers mois de l'année 2025 qui ont interpellé, voire inquiété.

Le président Fuchs a regretté, qu'au-delà de certains propos ressemblant à s'y méprendre à la rhétorique développée par le Kremlin depuis 2022, le président des États-Unis et les principaux ministres du gouvernement fédéral signifient que l'heure était venue, à leurs yeux, de mettre un terme à l'engagement financier et logistique américain en faveur de la résistance ukrainienne aux velléités impériales de Vladimir Poutine.

Le 19 février 2025, la commission des affaires étrangères a adopté une proposition de résolution européenne déposée par Laurent Mazaury, appelant à augmenter le soutien à l'Ukraine car la paix ne pourra advenir durablement que si l'Ukraine se retrouve, au moment de la négociation, dans une position lui permettant de faire valoir ses intérêts et ses lignes rouges. Le président Fuchs a fait valoir qu'accepter le diktat de Vladimir Poutine pour consentir un cessez-le-feu ne réglerait pas davantage le conflit que les accords de Minsk, conclus en 2014 puis 2015. Cela reviendrait à admettre que le droit international et l'intangibilité des frontières sont désormais accessoires, la raison du plus fort redevenant ainsi la meilleure, pour paraphraser la fable d'un célèbre auteur français.

Le président Fuchs a souligné que le président de la République, Emmanuel Macron, avait adopté la bonne attitude en conviant la plupart des dirigeants européens pour échanger sur la situation. Avec le Royaume-Uni, cet autre grand allié de la France qui a accueilli au printemps 2025 un sommet important en faveur de l'Ukraine, et avec quelques autres pays européens volontaires, la France peut démontrer aux États-Unis que l'Europe est prête à prendre sa juste part à la sécurité de l'ensemble d'un continent qui compte beaucoup pour la prospérité de l'Amérique.

\*

### **Déclaration du Gouvernement la situation au Proche et Moyen-Orient, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution**

Le **mercredi 25 juin 2025**, l'Assemblée nationale a entendu une déclaration du Gouvernement sur la **situation au Proche et Moyen-Orient**, suivie d'un débat en application de l'article 50-1 de la Constitution [[vidéo](#)].

En tant que président de la commission des affaires étrangères, Bruno Fuchs est intervenu dans le débat. Il a d'abord rappelé que le 13 juin 2025, le gouvernement de Benyamin Netanyahu a déclenché une vaste opération militaire à l'encontre de l'Iran afin, selon ses termes, de mettre fin à la menace existentielle imminente que faisait peser le programme nucléaire militaire de la République islamique contre l'État hébreu. La veille du début des hostilités, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA avait adopté une résolution déclarant que l'Iran ne respectait pas ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire, langage diplomatique pour constater en réalité que la République islamique avait accumulé plus de 400 kg d'uranium enrichi à 60 %, vraisemblablement à des fins militaires.

L'attaque israélienne, si elle faisait partie des possibilités depuis plusieurs mois, a néanmoins surpris par sa rapidité, son ampleur et ses conséquences sur le régime de Téhéran. Même l'allié américain, si proche d'Israël, semblait alors privilégier encore la voie diplomatique à l'action militaire, avant un changement de posture brusque et spectaculaire. Alors que l'on pouvait craindre une dangereuse escalade, aux conséquences potentiellement incalculables dans la région, l'administration américaine, traduisant dans les faits son paradigme de « la paix par la force », a annoncé le 24 juin un cessez-le-feu aussi soudain et

inattendu que l'avait été le bombardement par des B2 américains des installations iraniennes de Natanz, Ispahan et Fordo.

Le président Fuchs a salué ce retour à la diplomatie et à la négociation, qui semble d'autant plus opportun qu'il rejoint les efforts menés par les trois principaux pays européens – la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni –, afin d'insister sur l'impératif d'une issue négociée.

Il a souligné que la méthode retenue tant par l'État d'Israël que par l'administration du président Trump ne correspond aucunement aux usages habituels de la France en matière de politique extérieure. Il a estimé qu'il serait néanmoins hypocrite de considérer que les résultats obtenus par la force et les armes, qui s'imposent à toute la communauté internationale, ne constituent pas un succès au regard des objectifs de tous ceux qui veulent éviter que l'Iran se dote de la bombe nucléaire.

Bruno Fuchs a rappelé que le retrait, en 2018, des États-Unis de l'accord du 14 juillet 2015 dit « JCPOA », visant à limiter le programme nucléaire iranien en échange de la levée des sanctions économiques, n'était sans doute pas étranger à la crise. Si l'Iran avait perçu le gain de la levée des sanctions économiques, sans doute aurait-il évité de poursuivre le développement de son programme d'enrichissement d'uranium à des fins militaires. En un sens, le président américain a corrigé l'erreur qu'il avait faite lors de son premier mandat, en mettant un coup d'arrêt au développement du programme nucléaire iranien et en cherchant à pousser, dans un second temps, les parties à négocier une solution qui devra s'avérer durable et vérifiable sur le temps long. À force de jouer avec les règles du droit international – les stipulations du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en l'espèce – et à se jouer des inspecteurs de l'AIEA, la République islamique s'est exposée à des sanctions. Les Nations unies n'étant pas, actuellement, en situation d'adopter une résolution en ce sens en raison du blocage du Conseil de sécurité, le « gendarme » américain du Moyen-Orient s'est donc chargé d'agir selon ses vues et ses plans.

Le président Fuchs a conclu en formant le vœu que, désormais, les pays européens puissent apporter une contribution significative à la construction de la paix aux Proche et Moyen-Orients.

# Les auditions

Les auditions de personnalités constituent de précieuses sources d'information. Elles contribuent à assurer un suivi de l'action de l'exécutif dans la durée et de mieux appréhender les enjeux des différents sujets d'actualité. Ces auditions sont généralement publiques et retransmises en ligne.

Ces auditions débutent par un exposé liminaire de la personnalité auditionnée, suivi d'un temps de questions-réponses avec les représentants des groupes politiques, puis avec les commissaires qui le souhaitent.

Lors de la session extraordinaire de septembre 2024, de la session ordinaire 2024-20245 et de la session extraordinaire de juillet 2025, la commission des affaires étrangères a auditionné de nombreuses personnalités :

- Mme Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de la Francophonie, dans la perspective du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie des 4 et 5 octobre 2024 [[compte rendu du 17 septembre 2024](#)] ;
- M. Pierre Heilbronn, envoyé spécial du président de la République française pour l'aide et la reconstruction de l'Ukraine [[compte rendu du 18 septembre 2024](#)] ;
- M. Luc Rémont, président-directeur général du groupe Electricité de France (EDF) [[compte rendu du 25 septembre 2024](#)] ;
- M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, [6 auditions : [compte rendu du 15 octobre 2024](#) ; [compte rendu du 13 novembre 2024](#) ; [compte rendu du 18 décembre 2024](#) ; [compte rendu du 2 avril 2025](#) ; [compte rendu du 20 mai 2025](#) ; [compte rendu du 2 juillet 2025](#)] ;
- M. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD) [[compte rendu du 6 novembre 2024](#)] ;
- Mme Hala Abou Hassira, ambassadrice, cheffe de la mission de Palestine en France [[compte rendu du 20 novembre 2024](#)] ;
- M. Thani Mohamed Soilihi, secrétaire d'Etat chargé de la francophonie et des partenariats internationaux [[compte rendu du 20 novembre 2024](#)] ;
- M. Joshua L. Zarka, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat d'Israël en France [[compte rendu du 15 janvier 2025](#)] ;
- Mme Salomé Zourabichvili, cinquième présidente de la Géorgie, sur la situation dans ce pays [[compte rendu du 29 janvier 2025](#)] ;
- M. Benjamin Haddad, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé de l'Europe, sur la place et le rôle de l'Europe à l'ère de l'administration Trump II [[compte rendu du 12 février 2025](#)] ;

- M. Jacques Maire, commissaire général de la section française à l’Exposition universelle d’Osaka 2025 et président de la Compagnie française des expositions (COFREX SAS) [[compte rendu du 12 mars 2025](#)] ;
- Mme Clara Chappaz, ministre déléguée auprès du ministre de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée de l’intelligence artificielle et du numérique [[compte rendu du 18 mars 2025](#)] ;
- M. Olivier Poivre d’Arvor, ambassadeur pour les pôles et les enjeux maritimes, sur la 3<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur l’océan (UNOC 3) à Nice, du 9 au 13 juin 2025 [[compte rendu du 19 mars 2025](#)] ;
- M. Jean-Jacques Purisi Sadiki, gouverneur de la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, sur la situation dans la région des Grands Lacs [[compte rendu du 2 avril 2025](#)] ;
- M. François Nkulikiyimfura, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Rwanda, sur la situation dans la région des Grands Lacs [[compte rendu du 2 avril 2025](#)] ;
- M. Dominique de Villepin, ancien premier ministre, ancien ministre des affaires étrangères, ancien secrétaire général de l’Élysée, sur la situation internationale [[compte rendu du 9 avril 2025](#)] ;
- M. Charles Fries, secrétaire général adjoint du service européen pour l’action extérieure de l’Union européenne, sur l’Europe de la défense [[compte rendu du 30 avril 2025](#)] ;
- M. Vincent Strubel, directeur général de l’Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information (ANSSI) [[compte rendu du 7 mai 2025](#)] ;
- M. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, sur les défis posés aux États de l’Union européenne et aux économies européennes par le nouveau contexte géopolitique et commercial international [[compte rendu du 14 mai 2025](#)] ;
- M. Laurent Saint-Martin, ministre délégué auprès du ministre de l’Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et des Français de l’étranger, sur la conjoncture mondiale du commerce extérieur [[compte rendu du 21 mai 2025](#)] ;
- M. Stephan Steinlein, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République fédérale d’Allemagne [[compte rendu du 28 mai 2025](#)] ;
- Cacique Tau Metuktire, chef du peuple Kayapo et petit-fils du cacique Raoni Metuktire, sur les enjeux de préservation de la biodiversité, de la protection de la forêt et de la défense des droits des peuples autochtones [[compte rendu du 4 juin 2025](#)] ;
- M. Fahad M. Alruwaily, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume d’Arabie saoudite en France [[compte rendu du 18 juin 2025](#)] ;

- M. Ruslan Stefanchuk, président de la Verkhovna Rada d'Ukraine [[compte rendu du 18 juin 2025](#)].

\*

Des auditions ont pris la forme d'auditions conjointes ou de tables rondes sur les thèmes suivants :

- Table ronde sur les élections américaines du mardi 5 novembre 2024 et leurs conséquences sur les relations internationales [[compte rendu du 6 novembre 2024](#)] avec :
  - Mme Laurence Nardon, directrice du programme relatif aux Etats-Unis de l'Institut français des relations internationales (IFRI) ;
  - Mme Célia Belin, directrice du bureau parisien de l'European Council on Foreign Relations (ECFR) ;
  - Mme Alexandra de Hoop Scheffer, présidente du German Marshall Fund.
- Table ronde sur la situation au Proche-Orient [[compte rendu du 27 novembre 2024](#)] avec :
  - M. Denis Charbit, professeur au département de sociologie, de sciences politiques et de communication de l'Université ouverte d'Israël à Raanana ;
  - M. David Khalfa, codirecteur de l'Observatoire de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient de la Fondation Jean-Jaurès ;
  - M. Jean-Paul Chagnollaud, professeur émérite des Universités, directeur de la revue Confluences Méditerranée et président de l'Institut de recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO).
- Table ronde sur le nouveau contexte géopolitique en 2025 [[compte rendu du 22 janvier 2025](#)] avec :
  - M. Jean-David Levitte, ambassadeur de France et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien conseiller diplomatique et sherpa du président de la République ;
  - M. Camille Grand, chercheur et directeur du programme Défense, sécurité et technologie du Conseil européen pour les relations internationales (ECFR), ancien Secrétaire général adjoint de l'OTAN ;
  - M. Frédéric Charillon, professeur des Universités en sciences politiques à l'université Paris-Cité et maître de conférences sur les questions de défense et de relations internationales à l'ESSEC Business School et à l'Institut national du service public (INSP).
- Table ronde sur le sommet de Paris pour l'action pour l'intelligence artificielle des 10 et 11 février 2025 [[compte rendu du 5 février 2025](#)] avec :
  - Mme Anne Bouverot, envoyée spéciale du président de la République pour l'organisation de ce sommet ;
  - M. Benoît Tabaka, secrétaire général et directeur des relations institutionnelles et politiques publiques de Google France ;

- M. Julien Nocetti, conseiller aux affaires numériques, cyber et technologiques au Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.
- Table ronde sur les ingérences étrangères dans les processus démocratiques [[compte rendu du 5 février 2025](#)] avec :
  - Mme Claire Benoit, cheffe du bureau Coordination et stratégie du service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères (VIGINUM) ;
  - M. David Colon, professeur agrégé d'histoire à l'Institut d'études politiques de Paris ;
  - M. Bernard Benhamou, secrétaire général de l'Institut de la souveraineté numérique.
- Table ronde sur la situation en Syrie et le sommet de Paris du 13 février 2025 [[compte rendu du 12 février 2025](#)] avec :
  - Mme Manon-Nour Tannous, docteure en relations internationales, maîtresse de conférence en science politique à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, chercheure associée à la chaire d'Histoire contemporaine du monde arabe au Collège de France et au centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas Paris II ;
  - M. Matthieu Rey, directeur des études contemporaines à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) ;
  - M. Wassim Nasr, journaliste à France 24.
- Audition conjointe avec les commissions des affaires économiques et de la défense nationale et des forces armées, relative aux rapports annuels du gouvernement au Parlement de juillet 2024 sur les exportations d'armement et les exportations des biens à double usage de la France [[compte rendu du 18 février 2025](#)] avec :
  - M. Sébastien Lecornu, ministre des armées ;
  - M. Laurent Saint-Martin, ministre délégué chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger ;
  - M. Marc Ferracci, ministre délégué chargé de l'industrie et de l'énergie.
- Table ronde, conjointe avec la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les enjeux de la 3<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC 3) à Nice, du 9 au 13 juin 2025, [[compte rendu du 13 mai 2025](#)] avec :
  - Mme Isabelle Autissier, présidente d'honneur du WWF-France ;
  - M. Joachim Claudet, directeur de recherche au Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement ;
  - Mme Françoise Gaill, directrice de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et vice-présidente de la plateforme Océan et Climat.

- Table ronde sur la situation au Soudan, [[compte rendu du 21 mai 2025](#)] avec :
  - Mme Anne-Laure Mahé, maîtresse de conférences en sciences politique à Sciences Po Toulouse ;
  - M. Jérôme Tubiana, conseiller opérationnel à Médecins sans frontières (MSF).
- Table ronde, sur les défis posés par le nouvel environnement numérique et technologique aux démocraties occidentales [[compte rendu du 4 juin 2025](#)] avec :
  - M. Vincent Champain, président de l'Observatoire de long terme ;
  - M. Gilles Babinet, entrepreneur et coprésident du conseil national du numérique ;
  - M. Laurent Guimier, journaliste, responsable des enjeux d'avenir et d'innovation dans le groupe CMA Média.

\*

Deux réunions ont été consacrées à des échanges sur les activités et déplacements effectués à l'international par des membres de la commission :

- Compte rendu et débat, à huis clos, sur les problématiques liées aux activités et déplacements effectués à l'international par des membres de la commission (13 novembre 2024, 14 mai 2025).

\*

Les membres de la commission ont par ailleurs entendu à huis clos :

- Table ronde, à huis clos, sur le jour d'après la guerre en Ukraine, [[compte rendu du 11 décembre 2024](#)] avec :
  - M. Brice Roquefeuil, directeur de l'Europe continentale au ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
  - M. Justin Vaïsse, fondateur et directeur général du Forum de Paris sur la Paix ;
  - M. Élie Tenenbaum, directeur du Centre des études de sécurité de l'Institut français des relations internationales (IFRI).
- M. Alexis Andres, directeur-adjoint de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, sur les derniers événements et la situation en Syrie [[compte rendu du 19 mars 2025](#)] ;
- M. Stéphane Romatet, ambassadeur, haut représentant de la République française en Algérie [[compte rendu du 21 mai 2025](#)] ;
- M. Romaric Roignan, directeur de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, sur la situation aux Proche et Moyen-Orients [[compte rendu du 25 juin 2025](#)].

# Les déclarations communes et réunions conjointes européennes ou internationales

Les réunions conjointes ont lieu soit à Paris à l'Assemblée nationale, soit dans un autre pays européen. Elles contribuent à renforcer les liens entre les commissions des affaires étrangères des assemblées européennes et à favoriser les échanges sur des thèmes d'actualité. Elles permettent d'entretenir des contacts directs entre les membres de la commission et leurs homologues étrangers.

Parallèlement, dans le cadre des échanges réguliers qu'il entretient avec ses homologues, le président de la commission des affaires étrangères est régulièrement amené à co-signer et s'associer à des prises de positions communes, *via* des déclarations écrites publiées par l'ensemble des intéressés.

## Les réunions conjointes avec des délégations de parlementaires étrangers

- **Réunion-débat avec une délégation de la commission des affaires étrangères de l'Eduskunta de Finlande**

Le 2 octobre 2024, la commission a tenu une réunion avec une délégation parlementaire de la commission des affaires étrangères de l'Eduskunta de Finlande, conduite par son président, M. Kimmo Kiljunen et composée de représentants de différents groupes politiques [[vidéo séance du 2 octobre 2024](#)].

- **Réunion-débat avec une délégation de députés de la Sejm de Pologne**

Le 18 juin 2025, la commission des affaires étrangères a organisé un échange de vues avec une délégation de députés polonais en déplacement à Paris sous l'égide de la Fondation Casimir Pulaski, conduite par la professeure Katarzyna Pisarska, présidente du Forum de Varsovie sur la sécurité et présidente de la Fondation Casimir Pulaski [[vidéo séance du 18 juin 2025](#)].

- **Réunion-débat avec une délégation de la commission des affaires étrangères de la Verkhovna Rada d'Ukraine**

Le 2 juillet 2025, la commission a procédé à un échange de vues, ouvert à la presse, avec une délégation de la commission des affaires étrangères de la Verkhovna Rada d'Ukraine, présidée par M. Oleksandr Merezhko [[vidéo séance du 2 juillet 2025](#)].

\*

## Les rencontres avec des parlementaires étrangers

La commission des affaires étrangères a également organisé des rencontres avec des parlementaires d'autres Parlements nationaux. En tant que président de la commission des affaires étrangères, le président de la commission est également régulièrement convié aux entretiens de la présidente de l'Assemblée nationale avec ses homologues étrangers.

Ainsi, le 10 octobre 2024, le président Fuchs a participé à l'entretien entre la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, et M. Vital Kamerhe, **président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo** et une délégation de députés.

Le 15 janvier 2025, la commission des affaires étrangères a organisé une réception en l'honneur d'une délégation de la **commission des affaires étrangères de la Chambre des Communes (House of Commons) du Royaume-Uni**, menée par sa présidente, Mme Emily Thornberry.

Le 6 février 2025, la commission des affaires étrangères a organisé une conférence à l'Assemblée nationale sur la situation au Proche-Orient, à laquelle a notamment participé M. Ali Rashid Al Nuami, président de la commission de la défense, de l'intérieur et des affaires étrangères du **Conseil national fédéral des Émirats arabes unis**.

Le président Fuchs a reçu M. Afrim Gashi, président de l'Assemblée de **Macédoine du Nord**, accompagné d'une délégation de députés, membres du groupe d'amitié Macédoine du Nord-France.

Le 19 février 2025, le président Bruno Fuchs a reçu une **délégation du groupe d'amitié du parlement ukrainien (Verkhovna Rada)**, menée par sa présidente, Mme Liudmyla Buimister.

Le 3 mars 2025, le président Fuchs a participé à l'entretien de Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, avec M. Lauri Hussar, **président du Parlement d'Estonie** et une délégation de parlementaires estoniens.

Le président Fuchs a reçu M. Nicolas Kazadi, **député de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo** et M. Peter Kazadi Kankonde, député, ancien vice-premier ministre, ministre de l'intérieur.

Le 3 avril 2025, le président Fuchs a reçu une délégation de parlementaires du Monténégro conduite par M. Andrija Mandic, **président du Parlement du Monténégro**.

Le président Fuchs s'est entretenu avec M. Piero Fassino, **président du groupe d'amitié Italie/France de la Chambre des Députés italienne**.

Le président Fuchs a reçu Mme Arbëreshë Kryeziu-Hyseni, **présidente de la commission des affaires étrangères du Parlement du Kosovo**.

Le 17 juin 2025, le président Fuchs a reçu une **délégation de la Shoura du Royaume d'Arabie saoudite**.

Le 17 juin 2025, le président Fuchs a reçu une **délégation de députés de l'Assemblée nationale du Sénégal**, menée par le président du groupe d'amitié Sénégal – France, M. Abdoul Kadyr Sonko.

Le 18 juin 2025, le président Fuchs a participé à l'entretien de la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, avec M. Ruslan Stefanchuk, **président de la Rada ukrainienne**.

Le président Fuchs a reçu Mme Aigul Kuspan, **présidente de la commission des affaires internationales du parlement du Kazakhstan**, accompagnée de S.E. Mme Gulsara Arystankulova, ambassadrice du Kazakhstan en France.

Le président Fuchs a également eu des entretiens avec M. Mohamed Hani, **député de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie**, M. Armin Laschet, député et **président de la commission des affaires étrangères du Bundestag allemand** et le sénateur américain Chris Murphy.

Du 9 au 13 juillet 2025, la 50<sup>ème</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie s'est tenue en France. À cette occasion, le président Fuchs a participé à plusieurs rencontres de haut niveau avec Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale avec :

- M. Rachid Talbi Alami, **président de la Chambre des représentants du Maroc** ;
- M. Adama Bictogo, **président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire** ;
- M. Malick Ndiaye, **président de l'Assemblée nationale du Sénégal** ;
- Mme Nguyen Thi Thanh, **vice-présidente de l'Assemblée nationale du Vietnam** ;
- M. Vital Kamerhe, **président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo** ;
- M. Louis Vlavonou, **président de l'Assemblée nationale du Bénin** ;
- M. Kodjo Adedze, **président de l'Assemblée nationale du Togo** ;
- M. Mohamed Juldeh Jalloh, **vice-président de la République de Sierra Leone** ;
- M. Isidore Mvouba, **président de l'Assemblée nationale du Congo Brazzaville** ;
- M. Jean-François Ndongou, **président de l'Assemblée nationale du Gabon** ;
- M. Alen Simonyan, **président de l'Assemblée nationale d'Arménie**.

\*

**Communiqué du bureau de la commission des affaires étrangères sur la non-participation d'une délégation de la commission à la COP29 en Azerbaïdjan  
(23 octobre 2024)**

*« Alors que la commission des affaires étrangères a pris pour habitude de dépêcher une délégation de ses membres à la conférence annuelle des parties (COP) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), afin de suivre les avancées des négociations pour lutter contre le changement climatique, le bureau de la commission a décidé, le 16 octobre 2024, de ne pas participer à la 29<sup>ème</sup> édition de la COP qui se déroulera à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre prochains.*

*Plusieurs raisons ont guidé ce choix.*

*En premier lieu, le bureau a pris en compte les considérations de ceux de ses membres qui estiment que les COP organisées par les principaux pays producteurs d'énergies fossiles ne sont pas toujours celles qui donnent les meilleurs résultats. De ce point de vue, les étapes préparatoires de la COP29 se sont d'ailleurs révélées particulièrement décevantes et il est généralement admis que la véritable future échéance clé sera la COP30 à Belém, au Brésil, fin 2025.*

*En deuxième lieu, le bureau a considéré qu'il n'était pas possible de participer, ne serait-ce qu'indirectement, à un événement conçu par les autorités azerbaïdjanaises comme un moyen de gagner en respectabilité internationale, un an à peine après le nettoyage ethnique du Haut-Karabakh. Le faire aurait été cautionner ce qui ne peut l'être.*

*Enfin, le bureau de la commission des affaires étrangères a estimé que l'activisme des autorités azerbaïdjanaises contre la présence française légitime dans les outre-mer ne saurait être toléré. Pour éviter toute ambiguïté à cet égard, les membres de la commission des affaires étrangères ne se rendront donc pas à Bakou en novembre prochain, ce qui ne signifie pas pour autant que le dialogue et la diplomatie parlementaire soient proscrits, bien au contraire.*

*Il est rare que le bureau de la commission des affaires étrangères décide de se tenir à l'écart d'un rendez-vous international entrant dans le champ des préoccupations de la commission. La portée du choix de ne pas participer à la COP29 parce qu'elle se déroule en Azerbaïdjan n'en est que plus forte et symbolique. Il appartient aux autorités de ce pays d'envoyer des signaux positifs pour renouer une relation bénéfique. Conclure rapidement le traité de paix en négociation avec l'Arménie, qui l'appelle de ses vœux, serait à cet égard un message bienvenu et encourageant. »*

# Les missions d'information

L'article 145 du Règlement de l'Assemblée nationale prévoit la possibilité de créer des missions d'information temporaires au sein de chaque commission ou commune à plusieurs. C'est l'un des moyens de contrôle traditionnels du Parlement. Leurs travaux donnent lieu à la publication de rapports d'information. Leur durée n'est pas limitée à six mois contrairement aux commissions d'enquête. Elles associent représentants de la majorité et de l'opposition, ce qui se traduit par la nomination de deux co-rapporteurs. Au-delà d'un état des lieux, ces rapports formulent des propositions.

**Cinq missions d'information** ont rendu, entre octobre 2024 et juin 2025, leur rapport, qui a fait l'objet d'un vote autorisant leur publication.

- ***L'enjeu alimentaire*** (rapporteurs : Eléonore Caroit et Guillaume Garot) – ([rapport n° 551](#)) [[compte rendu du 13 novembre 2024](#)]

Les rapporteurs ont mis en lumière les enjeux autour de la question alimentaire. Une personne sur dix souffre de la faim et un quart de l'humanité est confronté à l'insécurité alimentaire, alors que plus d'un milliard de repas sont gaspillés chaque jour sur tous les continents, selon les Nations unies. Depuis 2017, le processus de diminution de la faim s'est même érodé : elle a progressé à nouveau et le phénomène s'est accentué lors de la pandémie de coronavirus. La faim, et au-delà, l'insécurité alimentaire, se nourrissent des crises économiques, des conflits, mais aussi, de plus en plus, des dérèglements climatiques. Dans ce contexte, l'objectif de développement durable n° 2 « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », adopté par les Nations unies en 2015, ne sera pas atteint en 2030.

En 2050, les systèmes alimentaires devront nourrir 10 milliards d'habitants, contre presque 8 actuellement, et feront face à une dégradation climatique. Or, ils sont déjà défaillants et se caractérisent par des « coûts cachés », notamment en termes sociaux, sanitaires et environnementaux. Selon un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization, FAO) publié en novembre 2023, ces coûts cachés représentent au moins 10 000 milliards de dollars par an (en parité de pouvoir d'achat de 2020), soit 10 % du produit intérieur brut mondial, et sont plus élevés pour les pays les plus pauvres. Face à ce constat, la promotion de modes de production et de consommation plus durables, plus sains et plus inclusifs, est une urgence.

Mais si l'alimentation a récemment été replacée au cœur des discussions internationales, ce n'est pas uniquement pour lutter contre l'insécurité alimentaire croissante et pour contribuer à lutter contre les dérèglements climatiques. À la suite de la pandémie et dans le cadre de la guerre en Ukraine, elle est aussi réapparue comme un enjeu géopolitique majeur, donnant lieu à des rivalités stratégiques. C'est ce contexte qui a poussé la commission à lancer un rapport d'information.

L'alimentation est en effet un élément clé de la souveraineté des États qui joue sur leur autonomie dans les relations internationales. On dénombre aujourd'hui plusieurs puissances agricoles et agroalimentaires, dont la Chine, les États-Unis, l'Inde, la Russie, mais aussi

l’Australie, le Brésil, le Canada, ou encore la France. Pour ces États, l’alimentation, peut alors être mobilisée comme un outil diplomatique et militaire de premier choix. Mais au-delà du « hard power », l’alimentation peut aussi servir le « soft power ». Une « gastro-diplomatie » se développe et des pays se démarquent, tels que l’Italie et, plus récemment, le Pérou. La France a paradoxalement pris du retard, alors qu’elle bénéficie d’une gastronomie mondialement reconnue.

Enfin, grâce à la coopération internationale, l’alimentation peut aussi être un outil pour la paix, qu’il s’agisse de lutter contre la faim ou d’échanger des denrées alimentaires dans le cadre du commerce mondialisé. Les rapporteurs ont pu effectuer deux déplacements, l’un à Rome, auprès des agences onusiennes chargées des questions agricoles et alimentaires, l’autre à Bruxelles, auprès de la Commission européenne.

Si le commerce international bénéficie à l’Union européenne, les accords de libre-échange conclus par celle-ci pourraient toutefois protéger davantage les producteurs et les consommateurs européens, et conforter ainsi la souveraineté alimentaire de l’Union.

Les rapporteurs proposent une trentaine de recommandations pour mobiliser davantage la France et l’Union européenne sur les enjeux alimentaires, aux niveaux national, européen et multilatéral. Ils demandent un engagement plus important de notre diplomatie et de nos armées, tout en appelant également à une exemplarité de notre pays sur son sol, dans trois domaines : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la fin de la précarité alimentaire et la création d’une « éducation à l’alimentation » dans toutes les écoles.

\*

- ***Les terres rares et les ressources naturelles stratégiques*** (rapporteur : Jérôme Buisson) – ([rapport n° 725](#)) [[compte rendu du 18 décembre 2024](#)]

Le rapporteur a dressé un panorama précis des problématiques posées par les ressources naturelles stratégiques. La lutte contre le changement climatique s’accompagne d’une véritable révolution du système énergétique mondial. La décarbonation des économies repose aujourd’hui sur deux options cumulatives mais inégalement exploitées que sont l’électrification et l’amélioration de l’efficacité énergétique des technologies d’une part et l’investissement massif dans les énergies bas-carbone d’autre part.

Force est de constater que les nouvelles sources d’énergie sont fondées sur des ressources naturelles (minéraux et métaux auxquels appartiennent les terres rares) déjà largement mobilisées par les technologies du numérique. Celles-ci sont, en effet, indispensables pour la fabrication de véhicules électrifiés (cobalt, cuivre, lithium, nickel, terres rares), l’éolien (aluminium, cuivre, nickel, terres rares), le solaire (aluminium, argent, cuivre, silicium) ou encore l’hydrogène (nickel, palladium, platine). Outre le recours à une quantité croissante de ces ressources, les nouvelles technologies, très dépendantes des innovations scientifiques, consomment un nombre toujours plus diversifié de ces minéraux et métaux. En ce sens, ces ressources, au fondement de la double transition écologique et numérique, peuvent être qualifiées de stratégiques tant elles façonnent l’avenir de l’économie mondiale. Or, cette demande exponentielle n’est pas sans soulever de nombreux enjeux.

En parallèle, la pression exercée sur les réserves disponibles, le temps incompressible nécessaire au développement de nouvelles exploitations, les impacts environnementaux (pollutions, stress hydrique) et les rivalités géopolitiques pourraient engendrer de fortes

tensions sur l'offre de ces ressources et freiner la dynamique de la transition. Dans ce contexte, la dépendance de la demande mondiale à l'égard de la Chine, qui se distingue par un gigantesque marché intérieur et une rivalité croissante avec les pays occidentaux, n'est pas sans inquiéter. Ainsi, l'importance prise par ces ressources dans toutes les économies s'accompagne d'une profonde remise en cause des équilibres de puissances dans le jeu géopolitique mondial. Extrêmement concentrée autour de quelques États et entreprises, l'organisation des chaînes de valeur des ressources stratégiques, depuis leur extraction jusqu'à leur utilisation et leur recyclage, crée des effets de dépendances, dont la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine ont rappelé les dangers.

Ce sont précisément ces différentes problématiques que le rapporteur a souhaité explorer. Une attention particulière est portée aux stratégies française et européenne en cours de définition et de déploiement. Si le rapporteur soutient l'existence d'une telle stratégie aux échelles nationale et européenne, il appelle toutefois à en accélérer la mise en œuvre et à lui conférer des moyens à la hauteur des enjeux, en privilégiant la poursuite de trois objectifs.

D'abord, le renforcement de l'acceptabilité sociale des projets industriels, en particulier lorsqu'ils sont conçus dans des territoires sans culture ni passé miniers. L'amélioration de la transparence et de la communication autour de ces projets, la pleine prise en compte des inquiétudes environnementales des populations, la revalorisation des emplois miniers et industriels associés et l'amélioration des retombées locales sont autant de paramètres qui peuvent œuvrer en ce sens. Ensuite, la facilitation de la mise en œuvre des projets miniers et industriels, afin de leur permettre de voir le jour dans des délais raisonnables, par l'apport de moyens financiers adaptés et la levée des obstacles administratifs freinant leur réalisation. Enfin, l'approfondissement des stratégies existantes autour de la priorisation des usages des ressources stratégiques disponibles et de la redéfinition des relations entre États consommateurs et producteurs.

\*

- ***La place de la France dans l'Indopacifique*** (rapporteur : Michel Herbillon) – ([rapport n° 1005](#)) [[compte rendu du 19 février 2025](#)]

Le rapporteur a décrit la situation géopolitique de l'Indopacifique, qui porte un grand péril : c'est ici que pourrait survenir le premier affrontement direct entre les deux superpuissances que sont les États-Unis et la Chine.

Alors que les tensions géopolitiques dans la région s'intensifient – notamment avec la rivalité croissante entre les États-Unis et la Chine, les frictions en mer de Chine méridionale et les incertitudes liées à Taïwan –, la France se doit de renforcer sa posture et sa stratégie dans la région. Dans ce contexte, le rapport met en évidence les insuffisances actuelles de la stratégie française, en insistant sur le manque de coordination entre les différents acteurs et une approche européenne encore trop fragmentée.

Le rapporteur propose trente recommandations pour structurer une nouvelle stratégie française plus ambitieuse et réaliste dans l'Indopacifique. Ces recommandations s'articulent autour de six axes clés : renforcer la présence militaire dans la région pour crédibiliser le positionnement stratégique de la France, notamment par l'affectation permanente de moyens navals et aériens adaptés ; diversifier les formats de coopération, en associant approche multilatérale et partenariats plus ciblés (« minilatéraux ») ; développer l'influence culturelle en renforçant la présence de la langue et de la culture françaises dans la région, notamment via de

nouveaux Instituts français et des programmes éducatifs ; accroître les échanges économiques, pour éviter un déclassement technologique et stratégique face aux nouvelles puissances régionales ; assumer un leadership climatique, en s'appuyant sur les territoires ultramarins pour développer des initiatives innovantes contre le dérèglement climatique ; améliorer la coordination de la surveillance maritime, afin de mieux protéger la souveraineté française sur ses espaces maritimes et prévenir toute ingérence étrangère. Enfin, le rapport insiste sur la nécessité pour la France de jouer un rôle moteur dans la refonte de la stratégie européenne pour l'Indopacifique. L'actuelle approche de l'UE souffre d'un manque de cohésion et de moyens, limitant son efficacité dans une région où les rivalités se durcissent.

Ce rapport appelle donc à une clarification des priorités stratégiques françaises et européennes, afin que la France puisse pleinement affirmer son statut d'État riverain de l'Indopacifique.

\*

- *Les problématiques rencontrées par les Français vivant en zone transfrontalière dans l'Hexagone* (rapporteure : Brigitte Klinkert) – ([rapport n° 1023](#)) [[compte rendu du 5 mars 2025](#)]

La France hexagonale partage avec ses voisins européens 2 913 kilomètres de frontières terrestres, naturelles et administratives, presque toujours le fruit de l'histoire de nos relations avec ces pays qui sont désormais des partenaires. La construction européenne et l'ouverture progressive des flux de personnes et de marchandises ont transformé ces zones en bassins de vie communs. Plusieurs centaines de milliers de Français traversent chaque jour la frontière pour aller travailler. Plus d'un tiers de la population française vit dans un département frontalier, soit, au total, environ 25 millions de personnes. Le nombre de travailleurs transfrontaliers résidant en France s'élève à près de 500 000 personnes. Ces frontières sont confrontées à des défis communs (transports, environnement, accès aux soins) mais aussi à des enjeux plus spécifiques là où les flux de travailleurs sont les plus importants : saturation des axes routiers, inégalités de revenus, tension du marché immobilier, difficulté de recrutement.

Les États sont directement impliqués dans ce travail transfrontalier car il soulève également des questions touchant directement à notre souveraineté : répartition de l'imposition des revenus, application des régimes de protection sociale, droit à la différenciation, etc.

Les relations de la France avec ses voisins sont à ce titre régies par le droit européen et par des conventions bilatérales, par exemple en matière fiscale. Plusieurs traités cadres récents (traités d'Aix-la-Chapelle en 2019 en Allemagne, du Quirinal en 2021 avec l'Italie, et de Barcelone en 2023 en Espagne) ont mis en place des mécanismes institutionnels de dialogue pour améliorer la gouvernance des zones frontalières.

Le travail de la rapporteure a été l'occasion de rassembler des personnes vivant dans différentes zones frontalières et de mettre en lumière les défis communs qu'elles doivent relever. La mobilisation des acteurs pour participer à cette mission et le nombre d'initiatives locales dont elle a pris connaissance démontrent l'intensité des relations transfrontalières et l'importance de renforcer le soutien de l'État à ces démarches. Il en ressort un constat sévère : malgré l'engouement local pour les échanges transfrontaliers, l'État ignore trop souvent l'ampleur des problématiques de ces régions. Celles-ci sont mal prises en compte dans

l’élaboration des politiques nationales. Plusieurs raisons peuvent être mentionnées : l’éloignement et la centralisation des décisions, la barrière linguistique, le mille-feuille administratif et territorial, le manque de dialogue entre les différents échelons et acteurs.

La rapporteure a donc concentré ses efforts dans deux directions :

– d’une part, identifier des irritants quotidiens auxquels sont confrontés les habitants des zones transfrontalières et pour lesquels des solutions pourraient être apportées rapidement ou qui doivent faire l’objet d’une attention particulière du gouvernement dans le cadre des relations bilatérales qu’il entretient avec les pays concernés ;

– d’autre part, proposer des améliorations concernant la gouvernance des zones transfrontalières et les efforts particuliers qui doivent être menés pour informer et accompagner les habitants de ces régions.

\*

- ***L’avenir de la francophonie*** (rapporteurs : Amélia Lakrafi et Aurélien Taché) – ([rapport n° 1639](#)) [[compte rendu du 25 juin 2025](#)]

Aujourd’hui, la francophonie rassemble sur les cinq continents près de 350 millions de locuteurs, majoritairement plurilingues. Cet espace, riche de dynamiques internes, est porteur d’avenir au Maroc, au Québec, au Sénégal ou en Côte d’Ivoire, mais reste marqué par des fractures, notamment en République démocratique du Congo ou au Sahel, où se joue une part décisive de son futur.

À l’horizon 2050, les francophones pourraient être de 500 à 700 millions. Depuis plus de cinquante ans, une francophonie politique s’efforce de fédérer les États et gouvernements partageant la langue française, notamment au sein de l’Organisation internationale de la francophonie (OIF) et de l’Assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Au fil du temps, cette francophonie institutionnelle s’est structurée en un écosystème dense, mêlant visions convergentes ou parfois concurrentes, et permettant des coopérations utiles. Cependant, ces actions ne sont pas suffisamment à l’échelle des défis de l’espace francophone.

La mission d’information sur l’avenir de la francophonie, initiée fin 2023, avait pour objectif de dresser un état des lieux à l’occasion du XIX<sup>e</sup> sommet de la francophonie à Villers-Cotterêts et Paris, les 4 et 5 octobre 2024. Malgré la dissolution de l’Assemblée nationale le 9 juin 2024, les rapporteurs ont, dès le début de la 17<sup>e</sup> législature, sollicité le nouveau président de la commission des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, pour présenter un premier bilan de leurs travaux à la veille du sommet. À leur demande, le bureau de la commission, présidé par Bruno Fuchs, a reconduit la mission d’information afin de dresser un bilan du sommet de Villers-Cotterêts et d’identifier les perspectives d’avenir de la francophonie.

Au total, plus de trente auditions et plus de deux-cent-cinquante entretiens menés à Paris, au Canada et au Québec, à Bruxelles, au Maroc, en République démocratique du Congo, au Congo-Brazzaville et au Sénégal ont nourri ce rapport.

Les rapporteurs constatent des écarts entre certaines annonces et leur concrétisation, alors même que la France réduit fortement ses engagements financiers, menaçant des projets pourtant stratégiques. Ils appellent solennellement le gouvernement à revenir sur ces coupes budgétaires qui envoient un signal négatif à nos partenaires, et rappellent l’importance de l’aide

publique au développement et de la coopération culturelle pour le rayonnement de la langue française.

Ce rapport, qui présente une quarantaine de propositions, trace des perspectives de relance et appelle à une réorganisation profonde des institutions francophones, assortie de nouveaux outils. Pour éviter tout nouveau désengagement à contretemps, la francophonie doit être placée au cœur de l'action extérieure de la France et devenir, pour nos concitoyens, un espace d'affinités, d'opportunités et de solidarités. La coopération éducative et l'action culturelle de la France doivent s'inscrire dans une démarche commune, affirmant la copropriété de la langue par tous ceux qui la partagent. Enfin, les rapporteurs invitent l'ensemble des États et gouvernements francophones à peser dans le multilatéralisme, à agir de concert dans les grands domaines d'avenir, à refuser le laissez-faire linguistique qui ne profiterait qu'à la langue dominante, et à faire entendre la voix des francophones dans les domaines d'avenir de l'intelligence artificielle, de la découverbarilité des contenus numériques et de la science en français : là où langue, souveraineté et libertés se rejoignent.

\*

**Les missions d'information, créées sur le fondement de l'article 145 du Règlement, ont fait l'objet, sur l'année 2024-2025, de plusieurs déplacements sur le terrain :**

- **à La Réunion** (France) du 11 au 15 décembre 2024, dans le cadre de la mission d'information sur les enjeux et la place de la France en Indopacifique, conduite par M. Michel Herbillon ;
- **au Kosovo** du 7 au 10 avril 2025 dans le cadre de la mission visant à apporter une contribution parlementaire à la définition d'un accord de paix entre la Serbie et le Kosovo, conduite par Mme Marine Hamelet, M. Frédéric Petit, M. Pierre Pribetich et M. Jean-Louis Rouméga ;
- **à Washington** (États-Unis) du 20 au 23 mai 2025, dans le cadre de la mission sur la diplomatie parlementaire, conduite par M. Pierre Pribetich et Mme Liliana Tanguy ;
- **à Strasbourg** (France) le 25 juin 2025, dans le cadre de la mission sur la diplomatie parlementaire, conduite par M. Pierre Pribetich et Mme Liliana Tanguy ;
- **à Belgrade** (Serbie) du 30 juin au 4 juillet dans le cadre de la mission visant à apporter une contribution parlementaire à la définition d'un accord de paix entre la Serbie et le Kosovo, conduite par Mme Marine Hamelet, M. Frédéric Petit, M. Pierre Pribetich et M. Jean-Louis Rouméga ;
- **à Washington** (États-Unis) du 6 au 11 juillet 2025, dans le cadre de la mission sur l'irruption de l'intelligence artificielle dans les ingérences étrangères, conduite par Mme Laetitia Saint-Paul et M. Alain David.

# Les missions de terrain

Des représentants de la commission des affaires étrangères peuvent se rendre sur le terrain pour étudier des problématiques particulières dans le cadre de missions de courte durée, qui peuvent donner lieu, en commission, à des comptes rendus.

**Cinq missions de terrain**, donnant le plus souvent lieu à une communication devant la commission et à la publication, sur cette base, d'un rapport d'information, ont été conduites de septembre 2024 à juin 2025.

- ***Mission à New York (États-Unis) (rapport n° 870 ; vidéo de la séance du 29 janvier)***

Une délégation de la commission composée de Mme Estelle Youssouffa, secrétaire de la commission, Mme Amélia Lakrafi, M. Nicolas Forissier et M. Kévin Pfeffer s'est rendue du 18 au 22 novembre 2024 au siège de l'organisation des Nations Unies (ONU) à New York, à l'occasion de la 79<sup>ème</sup> assemblée générale des Nations Unies (AGNU).

Ils ont notamment rencontré M. Jean-Pierre Lacroix, secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et M. Guy Ryder, secrétaire général adjoint chargé des politiques.

Ils ont également rencontré un grand nombre de représentants de la France à l'ONU parmi lesquels S.E.M. Nicolas de Rivière, représentant permanent, M. Jay Dharmadhikari, représentant permanent adjoint, le Général Vincent de Kytspotter, chef de la représentation militaire et de la défense, Mme Isis Jaraud-Darnault, coordinatrice politique du Conseil de sécurité, Mme Éléonore Peyrat, conseillère économique et financière, M. Olivier Richard, chef du pôle développement et climat, M. Christophe Bigot, secrétaire général de la délégation française à la 79<sup>ème</sup> AGNU et M. Tudor Alexis, secrétaire général adjoint de la délégation française à la 79<sup>ème</sup> AGNU.

Des échanges ont également eu lieu avec plusieurs représentants d'autres États membres et de la délégation palestinienne à l'ONU, parmi lesquels S.E.M. Sérgio França Danese, représentant permanent du Brésil, S.E.M. Fu Cong, représentant permanent de la Chine, S.E.M. Parvathaneni Harish, représentant permanent de l'Inde, S.E.M. Amir Saeid Iravani, représentant permanent de l'Iran, S.E.M. Hadi Hachem, représentant permanent du Liban, S.E.M. Vassili Nebenzia, représentant permanent de la Russie, S.E.M. Al-Harith Idriss Al-Harith Mohamed, représentant permanent du Soudan, S.E.M. Sergiy Kyslytsya, représentant permanent de l'Ukraine et M. Majed Bamya, observateur permanent adjoint de la délégation de Palestine.

Enfin, ils ont également eu l'occasion de rencontrer des représentants d'organisations non gouvernementales : Mme Laetitia Courtois, observatrice permanente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Mme Mathilde de Riedmatten, observatrice permanente du CICR, M. Fabien Dubuet, observateur permanent du CICR, M. Louis Charbonneau, directeur Nations unies à Human Rights Watch et M. Thomas Graham, expert au Council on Foreign relations.

\*

• ***Mission à Washington (États-Unis) (rapport n° 1273 ; vidéo de la séance du 9 avril 2025)***

Une délégation de la commission composée de son président, Bruno Fuchs, de Mme Nathalie Oziol et de M. Franck Riester s'est rendue du 23 au 26 mars 2025 à Washington.

Ils ont rencontré plusieurs parlementaires américains : M. Brian Jeffery Mast (R-Floride), président de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, M. Keith Alan Self (R-Texas), président de la sous-commission Europe à la Chambre des représentants, M. William Richard Keating (D-Massachusetts), co-président du French Caucus et « Ranking member » de la sous-commission Europe à la Chambre des représentants et M. Addison Joe Graves Wilson (R-Caroline du Sud), co-président du French Caucus.

Ils se sont également entretenus avec plusieurs représentants de l'administration fédérale : Mme Lisa Kenna, sous-secrétaire d'État, par intérim, pour les affaires politiques au Département d'État, M. Louis Bono, directeur, par intérim, des affaires européennes et eurasiennes au Département d'État et M. David Baker, directeur Europe au Département de la défense.

Ils ont également eu des réunions avec les personnels de l'ambassade de France à Washington : M. Laurent Bili, ambassadeur de France aux États-Unis d'Amérique, M. Damien Cristofari, premier conseiller, chef du pôle politique à la Chancellerie, général Bertrand Jardin, attaché de défense, M. Hugo Vergès, conseiller politique intérieure, M. Antonin Aviat, chef du service économique, Mme Elise Dousserain, conseillère Russie, Europe continentale, Asie et Océanie, Mme Selin Uysal, conseillère Énergie, Afrique du Nord, Moyen Orient et Turquie, M. Alexandre Aziz, conseiller Afrique et Amériques et Mme Océane Thiériot, conseillère cybersécurité et coordination G7-G20.

Ils ont pu avoir des entretiens avec des représentants de plusieurs *think tanks* parmi lesquels : M. Jean-Marc Gaultier, président de la chambre de commerce franco-américaine (FACC), M. Julien Bois, M. Pierre Clerc-Renaud et Mme Alexandra Byrne, conseillers du commerce extérieur, M. Olivier Blarel, chercheur invité à la Fondation Carnegie pour la paix internationale, Mme Margaux Courteille, diplomate d'échange au bureau en charge des questions liées au cyber au Département d'État, Mme Astrid Chevreuil, diplomate d'échange, invitée au sein du programme « Europe, Russie, and Eurasie » du Center for Strategic and International Studies (CSIS), Mme Tara Varma, chercheuse invitée à la Brookings Institution, Mme Souhire Medini, diplomate d'échange au Washington Institute for Near East Policy (WINEP).

Enfin, ils ont auditionné plusieurs membres de l'Atlantic council et notamment M. Franck Kramer, directeur du conseil d'administration, ancien secrétaire-adjoint à la défense pour les affaires de sécurité internationale, M. Daniel Fried, chercheur émérite de la famille Weiser, ancien ambassadeur des États-Unis en Pologne, M. Charles Lichfield, directeur-adjoint, Mme Rama Yade, directrice du centre pour l'Afrique, ancienne secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux droits de l'Homme, ancienne secrétaire d'État aux sports et ambassadrice de France auprès de l'UNESCO, Mme Sophia Busch, assistante au directeur-adjoint, M. Patrick Martinek, chercheur invité, Mme Rachel Rizzo, boursière senior non-résidente, M. Leo Michel, boursier senior non-résident.

\*

- ***Mission à Rabat et Tanger (Maroc)***

Une délégation de la commission composée de M. Alain David, vice-président, M. Michel Herbillon, vice-président, M. Sébastien Chenu, M. Vincent Ledoux et M. Aurélien Taché s'est rendue à Rabat et Tanger du 11 au 14 juin 2025.

Ils ont rencontré : M. Rachid Talbi El Alami, président de la Chambre des Représentants, M. Nasser Bourita, ministre des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Mme Salma Benaziz, présidente de la commission des affaires étrangères, de la défense nationale, des affaires islamiques, de la migration, M. Nizar Baraka, ministre de l'équipement et de l'eau, Mme. Nadia Fettah, ministre de l'économie et des finances, ainsi que S.E.M. Christophe Lecourtier, ambassadeur de France au Maroc.

\*

- ***Mission à Beyrouth (Liban) ([rapport n° 1686](#) ; [vidéo de la séance du 9 juillet 2025](#))*** ;

Une délégation de la commission composée de Mme Brigitte Klinkert, de M. Arnaud Le Gall, de Mme Alexandra Masson et de M. Pierre Pribetich s'est rendue à Beyrouth du 2 au 5 juin 2025.

Ils ont rencontré le président de la République, le général Joseph Aoun, le premier ministre, M. Nawaf Salam, le ministre des affaires étrangères et des émigrés, M. Joe Raggi et le président de la commission des affaires étrangères, M. Fadi Alamé.

Ils ont également eu des entretiens avec S.E.M. Hervé Magro, ambassadeur de France au Liban, M. Hervé Lecoq, Chef adjoint de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), M. Imran Riza, coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire (UNSCOL), le général Ponchin, mécanisme de cessez-le-feu et M. Eric Amblard, consul général de France à Beyrouth.

\*

- ***Mission à Nice (France) ([rapport n° 1689](#) ; [vidéo de la séance du 9 juillet 2025](#))***

Une délégation de la commission conduite par son président Bruno Fuchs et composée de Mmes Pascale Got, Mereana Reid-Arbelot et Alexandra Masson, MM. Hervé Berville, Pierre-Yves Cadalen et Jean-Louis Roumégas, s'est rendue à Nice à l'occasion de la troisième conférence des Nations unies sur l'océan, du 8 au 10 juin 2025.

À l'occasion du sommet interparlementaire de la mer, organisé par Mme Éléonore Caroit, vice-présidente de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, la délégation a rencontré Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, M. Arnolodo André Tinoco, ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Hervé Berville, député de l'Assemblée nationale, ancien secrétaire d'État chargé de la mer et de la biodiversité, Mme Diti Hediati Hardiyadi Soeharto, députée membre de la chambre des représentants des régions d'Indonésie, Mme Stéphanie Yon-Courtin, députée européenne, M. Paul Watson, fondateur de Sea Shepherd, Mme Lamya Essemhlali, présidente de Sea Shepherd, Mme Alexandra Cousteau, militante de l'environnement, Mme Rosalie Mann, fondatrice de l'organisation Plus jamais de plastique, M. Sheldon Whitehouse, sénateur des États-Unis, M. Ricardo Lagos, député de la Chambre des députés du Chili, M. Philippe Bolo, député de l'Assemblée nationale et M. Thani Mohamed Soilihi,

ministre délégué chargé de la Francophonie et des partenariats internationaux, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

À l'occasion d'une table ronde avec l'International Conservation Caucus Foundation, les membres de la délégation ont entendu Mme Monica P. Medina, ancienne secrétaire américaine adjointe chargée de la direction des océans et des affaires écologiques et scientifiques et présidente du conseil d'administration de l'International Conservation Caucus Foundation (ICCF), Mme Diti Hediati Hardiyadi Soeharto, députée membre de la chambre des représentants des régions d'Indonésie, Mme Alien Mus, députée membre de la Chambre des représentants des régions d'Indonésie, Mme Anna Gelderd, députée membre de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, Mme Roz Savage, députée membre de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, M. Barry Gardiner, député membre de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, ancien ministre britannique de l'environnement, Mme Ividleliza Reyez, présidente de la commission de la pêche et de l'aquaculture du Sénat du Mexique, Mme Elizabeth Jay-Pang Diaz, députée membre de la Chambre des représentants de la Colombie, M. Juan Carlos Lozada Vargas, député membre de la Chambre des représentants de la Colombie, M. Guibion Ferdinand, secrétaire parlementaire au ministère du tourisme de Sainte-Lucie et M. Roderick Saint-Clair, sénateur de l'État de Grenade.

Ils ont par ailleurs entendu au cours d'entretiens individuels spécifiques : M. Pascal Lamy, président de la Fondation Jacques Delors, ancien commissaire européen, M. Romain Troublé, directeur général de Tara Océan, M. Simon Bernard, président et cofondateur de Plastic Odyssey, Mme Lamya Essemhlali, présidente de Sea Shepherd France, M. Lionel Guidi, chercheur au laboratoire d'océanographie de Villefranche, M. Jean-Olivier Irisson, chercheur au laboratoire d'océanographie de Villefranche, M. Guillaume Legrand, cofondateur et président de la société TOWT, Mme Nathalie van den Broeck, présidente de la Surfrider Foundation Europe, en compagnie notamment de Mme Gaëlle Haut, EU affairs project manager de la Surfrider Foundation Europe, Mme Nathalie Mercier-Perrin, présidente exécutive du Cluster maritime, en compagnie de M. Pierre Leonidas, directeur-adjoint en charge des affaires publiques et institutionnelles du Cluster maritime et M. Guillaume Sainteny, président du plan bleu.

Les membres de la délégation ont également eu l'occasion d'échanger avec M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

# Les entretiens du président

De septembre 2024 à juillet 2025, le président Bruno Fuchs s'est entretenu avec :

- M. Szu-Chien Hsu, secrétaire général adjoint du Conseil de sécurité nationale de Taiwan, en compagnie du Dr Hsu Szu-Chien, secrétaire général adjoint, Dr Hao Pei-Chih, ambassadrice, bureau de Représentation de Taiwan en France ;
- M. José Raúl Mulino, président de la République du Panama ;
- S. E. Mme Samira Sitail, ambassadrice du Maroc en France ;
- S.E.M. Stéphane Rometet, ambassadeur de France en Algérie ;
- S.E. Mme Corina Călugăru, ambassadrice de Moldavie ;
- S.E.M. Jawed Ashraf, ambassadeur de l'Inde en France et à Monaco ;
- S.E.M. Mehdi Halimi, ambassadeur de la République du Kosovo en France, accompagné de M. Xhevdet Grainca, Consul ;
- S.E. Mme Ana Hrustanović, ambassadrice de la République de Serbie en France ;
- S.E.M. Eldeen Husaini Mohd Hasim, ambassadeur de Malaisie en France ;
- S.E.M. Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la République islamique d'Iran ;
- S.E.M. Joshua L. Zarka, ambassadeur d'Israël en France, accompagné de M. Assaf Moran, ministre plénipotentiaire ;
- Mme Bestine Kazadi, ministre de la francophonie et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo ;
- S.E. Mme Gudrun Lingner, ministre plénipotentiaire près l'ambassade d'Allemagne ;
- S.E.M. Yunus Demirer, ambassadeur de Turquie en France ;
- M. Jacques Maire, président de la Compagnie française des Expositions (COFREX) et Commissaire général pour la France de l'Exposition universelle Osaka 2025 au Japon ;
- S.E.M. Nodir Ganiev, ambassadeur d'Ouzbékistan en France ;
- S.E.M. Karim Amellal, ambassadeur, délégué interministériel à la Méditerranée ;
- S.E.M. Axel Cruau, ambassadeur de France en Malaisie ;
- Mme Giulia Kessous, artiste pour la paix de l'UNESCO ;
- Mme Chantal Mwativa Chambu, ministre des droits de la femme de la République démocratique du Congo ;
- S.E. Mme Aurélia Bouchez, ambassadrice de France en Ouzbékistan ;
- S.E.M. José Augusto Duarte, ambassadeur du Portugal en France ;

- Mme Marie-Christine Sarragosse, présidente de France Média Monde ;
- S.E. Mme Barbara Kaudel-Jensen, ambassadrice d'Autriche ;
- M. Paul Maurice, secrétaire général du comité d'études des relations franco-allemandes à l'IFRI ;
- M. Patrice Trovoada, premier ministre de Sao Tomé et Principe ;
- M. Petro Poroshenko, ancien président de l'Ukraine ;
- S.E.M. Émile Ngoy Kasongo, ambassadeur de la République démocratique du Congo ;
- S.E.M. François Nkulikiyimfura, ambassadeur du Rwanda en France ;
- S.E. Mme Blanca Jimenez Cisneros, ambassadrice du Mexique en France ;
- Mme Thérèse Kayikwamba Wagner, ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo ;
- S.E.M. Elhadji Magatte Seye, ambassadeur du Sénégal en France ;
- S.E.M. Arman Khachatryan, ambassadeur d'Arménie en France ;
- S.E.M. Stéphane Dion, ambassadeur du Canada en France ;
- M. Mihai Popsoi, vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères de la république de Moldavie, accompagné de Mme Corina Călugăru, ambassadeur de la République de Moldova en France ;
- S.E.M. Deng Li, ambassadeur de Chine en France ;
- M. Laurent Saint-Martin, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger ;
- M. Jean-Noël Barrot, ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
- Mme Kim Khrounek, ministre conseillère aux affaires politiques de l'ambassade des États-Unis d'Amérique en France, accompagnée de M. Tobias Glucksman, ministre conseiller des affaires économiques, Mme Mia Ter Haar, première secrétaire ;
- S.E.M. Jaroslav Kurfürst, ambassadeur de la République tchèque en France ;
- S.E.M. Ivan Ivanisevic, ambassadeur du Monténégro en France ;
- M. Muzffarbek Madrakhimov, vice-ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan, accompagné de S.E.M. Nodir Ganiev, ambassadeur d'Ouzbékistan en France ;
- Mme Rachida Dati, ministre de la culture ;
- M. Pierre Kraehenbuehl, directeur général du CICR, accompagné de M. Philippe Da Costa, président de la Croix-Rouge française ;
- M. Brahim Oumansour, chercheur à l'IFRI ;
- M. Gideon Saar, ministre des affaires étrangères d'Israël, accompagné de S.E.M. Joshua L. Zarka, ambassadeur d'Israël en France ;

- M. Yonathan Arfi, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), accompagné de M. Serge Dahan, vice-président du Crif ;
- M. Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, à la Banque de France ;
- Mme Eglé de Richemont, directrice générale de l'AmCham France – Chambre de Commerce américaine en France ;
- M. Aidaroos Zabbidi, vice-président du conseil de direction présidentiel et président du conseil de transition du sud (CTS) du Yémen, M. Mohammed Hezam Al-Ashwal, ministre du commerce et de l'industrie du Yémen, S.E. Dr Reyad Yassin Abdullah, ambassadeur du Yémen en France ;
- Mme Lana Nusseibeh, ministre adjoint pour les affaires politiques des Émirats arabes unis, accompagnée de S.E.M. Fahad Al Raqbani, ambassadeur des Émirats arabes unis en France ;
- S.E.M. Baye Moctar Diop, ambassadeur du Sénégal en France ;
- M. Rémy Rioux, directeur de l'Agence française du développement ;
- M. Philippe Leclerc, directeur Europe de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) ;
- M. Ban Ki-Moon, président du fonds GGGI (Global Green Growth) ;
- S.E. Mme Leyla Abdullayeva, ambassadrice d'Azerbaïdjan en France ;
- S.E.M. Maksat Chariev, ambassadeur du Turkménistan en France ;
- S.E.M. Fahad Al Raqbani, ambassadeur des Émirats arabes unis ;
- M. Bahadır Kaleagasi, président de l'Institut du Bosphore ;
- M. José-Manuel Barroso, ancien président de la Commission européenne et ancien premier ministre du Portugal ;
- M. Ahmad Massoud ;
- M. Nathanaël Liminski, ministre de l'Europe et des affaires internationales de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ;
- S.E.M. Ahmad Makaila, ambassadeur du Tchad en France ;
- S.E.M. Ajaypal Banga, président de la Banque mondiale ;
- M. Black M, ambassadeur itinérant auprès du chef de l'État de Guinée ;
- M. François Loncle, M. André Bellon, M. Axel Poniatowski et M. Jean-Louis Bourlanges, anciens présidents de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.